

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.G.R: Activités génératrices de revenus.

B.A.J: Programme des priorités sociales.

B.O: Bulletin officiel.

C.E.A: Commission économique pour l'Afrique.

C.E.R.E.D: Centre d'études et de recherches démographiques.

C.H.U: Centre hospitalier universitaire.

C.E.P.D: Conférence micro

C.N.S.S: Caisse nationale

C.P.P: Code de procédure

C.P: Code pénal.

E.F: Enseignement fondamental

E.N.B.T.F: Enquête nationale

E.N.P.N.S.S: Enquête nationale sur la

E.N.S.J.S: Enquête nationale sur la

F.A.O: L'organisation des Nations

F.N.U.A.P: Fonds des Nations Unies

F.D: Intégration de la femme au

F.S.S.A: de la solidarité.

Formation Professionnelle.

M.E.N: Ministère de l'Éducation Nationale.

M.S.T: Maladies sexuellement transmissibles.

O.I.T: Organisation Internationale du Travail.

O.M.S: Organisation mondiale de la santé.

O.N.G: Organisations non gouvernementales.

P.A.G.E.R: Programme d'alimentation groupé en eau potable des populations

P.A.S: Programme d'aménagement structuré.

P.E.R.G: Programme d'électrification rurale globale.

P.I.B: Produit intérieur brut.

P.N.U.D: Programme des Nations Unies pour le développement.

P.T.T: Poste, téléphone et télégraphie.

S.M.T.G: Salaires minimum garantis.

F.N.U.E.F: Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

10.10.1993

I. Objet du rapport d'évaluation

1. Depuis 1985, date de l'adoption par le Maroc des stratégies prospectives de Nairober, a ratifié en 1993 la Convention pour l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard de la femme et adopté les Plans quinquennaux du Caire de 1993.

1. Contexte national

Le Maroc fait partie des pays à faible revenu avec un PIB par tête d'habitant de l'ordre de 1300 \$US (1998). Avec un taux d'accroissement de 2,1%, sa population s'est établie en 1997/98 à 27,5 millions hab. Le Maroc est un pays à forte natalité et à forte mortalité infantile. C'est une population extrêmement jeune, avec 51,4% des Marocains âgés de moins de 20 ans. La part des moins de 15 ans de sexe féminin est de 35,9%. La part des moins de 15 ans de sexe masculin est de 34,2%. Dans les campagnes, la population est encore plus jeune.

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale. Le système politique et juridique est basé sur le pluralisme politique, les libertés fondamentales et le principe de la séparation des pouvoirs. Les changements politiques opérés ces dernières années avec les deux élections générales ont introduit des changements significatifs en attribuant une importance accrue aux droits de l'homme, en renforçant la responsabilité du gouvernement devant le Parlement et en consolidant l'État de droit.

Par Sa Majesté le Roi en Mars 1998, pour la première fois au Maroc, du mouvement de gauche et du centre. Cet événement favorable au changement. Le programme social, et aux réformes visant notamment les femmes.

La construction d'un large mouvement politique par une meilleure prise en compte des droits de l'homme et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces réformes ont été favorables au changement. S'est traduit par une meilleure prise en compte des attentes du mouvement féminin et de la participation des femmes à la vie sociale et économique. Ces réformes ont été favorables au changement. S'est traduit par une meilleure prise en compte des attentes du mouvement féminin et de la participation des femmes à la vie sociale et économique.

de la croissance depuis le début de cette décennie, la conjoncture économique favorable, grâce notamment à l'amélioration de certains indicateurs de la balance extérieure, du déficit budgétaire et de la dette. Mais le Maroc reste une économie encore fragile. En effet, la croissance de l'économie marocaine est restée dépendante d'une conjoncture internationale favorable, principalement pluviale.

La situation relative des indicateurs sociaux au cours de la dernière décennie, n'a pas été satisfaisante. Pour atténuer les écarts sociaux et régionaux : 2 personnes sur 10 vivent encore avec

5. Malgré le ralentissement de la croissance économique, restés positifs au déséquilibre de la balance des paiements. Les réformes ont été favorables au changement. S'est traduit par une meilleure prise en compte des attentes du mouvement féminin et de la participation des femmes à la vie sociale et économique.

es femmes concernée 19% et

peine un peu plus de l'économie et du chômage urbain dont l'incidence est plus forte sur les je

les femmes. Dans ce contexte, la vulnérabilité des femmes

appartenant aux catégories sociales défavorisées, particulièrement les femmes rurales, est tou

2. Contexte international

A l'instar d'autres pays en voie de développement, le Maroc a eu à faire face à une crise économique conséquente à la flambée des prix du pétrole. Cette conjoncture a entraîné une augmentation de la facture énergétique du pays qui ne dispose d'aucune source d'énergie.

Parallèlement, la chute du prix des phosphates, principale ressource minière, a participé à

le Maroc a été contraint d'adopter le programme d'ajustement structurel à partir de 1983. Ce programme a permis une nette amélioration des équilibres financiers internes et externes. Cependant, les indicateurs sociaux les plus vulnérables ont été très négatifs, particulièrement dans le domaine de l'éducation, santé et emploi.

les populations vulnérables et particulièrement les classes sociales étaient dirigées, ont eu à souffrir des coupures sociales. A titre d'exemple, les dépenses sociales

9. Ainsi, durant près d'une décennie, les femmes, vers lesquelles les act

d'éducation par habitant ont enregistré une baisse de l'ordre de 11% de 1983 à 1989 entraînant une chute des effectifs de la population scolarisée âgée de 7 à 14 ans (2 285 000 élèves en 1984 à 1 948 700 en 1988). De même l'effectif des filles scolarisées dans l'enseignement

la santé ont baissées. Les dépenses de fonctionnement du ministère de l'Etat ont baissées de 8% entre 1982 et 1986. Malgré les augmentations sensibles des dépenses du budget de ce ministère ne représentent actuellement que 4 % alors que cette part était de 7% durant la décennie 60.

11. L'impact du PAS sur l'emploi a été catastrophique avec un grand déclin de l'embauche au niveau de l'administration publique, la privatisation et le secteur public, les licenciements massifs qui l'ont accompagnés et les investissements publics avant l'accentuation de la diminution de la création d'emploi. Ce processus a entraîné une augmentation du chômage urbain de 10,7 en 1982 à 25,3% en 1992, particulièrement les jeunes, les diplômés, et les femmes. Le chômage est passé de 10,7% en 1982 à 25,3% en 1992 contre 13% pour les hommes.

12. Si le service de la dette extérieure pèse moins que dans le passé, le fonctionnement très déficitaire des administrations de base ne permettent pas de compenser les dépenses destinées à pallier aux effets du P.A.S. sur les populations les plus vulnérables.

indicateurs sociaux.

3. Les priorités nationales

13. Conformément à ses engagements au niveau international et conscient de l'importance de la contribution des femmes au développement du pays ainsi que des obstacles qu'elle confronte, le gouvernement marocain en partenariat avec les ONG concernées, a entamé en janvier 1998 l'élaboration du Plan d'action national pour l'intégration des femmes au développement.

14. Ce Plan vise principalement à traduire en objectifs cohérents, en stratégies réalistes et en mesures concrètes sur le court et le moyen terme la volonté nationale de promouvoir les femmes et d'opérer une véritable mise à niveau dans les domaines qui enregistrent les grands retards et freinent ainsi l'intégration effective des femmes en tant que bénéficiaires en tant qu'acteurs actifs du développement.

15. C'est ainsi que le Plan d'action national considère dans son préambule pour le Maroc de consolider et de renforcer ses efforts pour le développement socio-économique tributaires des exigences de ce dernier; à savoir faire de telle sorte que cet effort tenant compte des particularités et des complémentarités, intègre équitablement les hommes et les femmes, les ruraux et les urbains dans l'effort et dans les bénéfices de cet effort.

Le Plan d'action national pour l'intégration des femmes au développement a abandonné la démarche traditionnelle d'intervention pour privilégier la démarche stratégique.

Il a ciblé prioritairement les domaines d'intervention suivants qui constituent autant d'objectifs stratégiques:

- Renforcement de la participation des femmes à la prise de décision;
- Promotion de la culture égalitaire dans le cursus scolaire;
- Mise en place d'une politique de santé reproductive et familiale;
- Intégration des femmes au développement économique et social;
- Renforcement des pouvoirs et des capacités des femmes;
- Renforcement des pouvoirs et des capacités des femmes en matière de politique et institutionnelle.

Le projet de Plan d'action national se présente, à ce stade, comme un document intégrant les objectifs et les mesures stratégiques et les mesures prioritaires. Autrement dit, l'approche adoptée se situe à la fois à la dimension pratique et la dimension stratégique du développement.

Chaque domaine stratégique est décliné en sous-objectifs en fonction des priorités à cibler, ensuite en objectifs spécifiques. Ces derniers sont traduits en mesures concrètes avec identification pour chaque mesure de la population cible, des modalités de mise en œuvre, des résultats attendus et enfin des intervenants et acteurs impliqués.

- Le projet du Ministère de la Justice avec l'appui du FNUAP, lancé en septembre 1998, constitue une première également dans le monde arabe. Ce projet vise à mettre en place une base de donnée relative au mariage, divorce et violences à l'encontre des femmes.
- Le projet de création d'une commission nationale de la femme est actuellement en cours d'étude au Conseil de gouvernement. Cette commission sera présidée par le Premier ministre et sera composée des représentants des départements ministériels concernés ainsi que des ONG.

29. Par ailleurs, une évolution extrêmement positive est enregistrée au niveau du Ministère de la Direction de la statistique et du Centre national de la prévision économique et du Plan par le biais de la création de l'Institut National d'Etudes et de Recherches Démographiques. L'outil statistique et la publication de données sont améliorés et la démarche sexospécifique est encouragée. Les centres de formation supérieurs et de la recherche scientifique qui ont pour objet de multiplier les unités de recherche et de formation doctorantes (UFR) consacrées aux études féminines et de créer une chaire «femmes et développement» à l'université de Rabat est également favorisée.

Progrès réalisés et enseignements tirés

Les effets plus négatifs des retards enregistrés dans le passé en matière de développement ont pas profité aux femmes, particulièrement les plus vulnérables. Ces derniers ont subi un certain nombre de conséquences négatives. Le diagnostic des domaines prioritaires permet de mettre l'accent sur les domaines où les progrès ont été réalisés, mais en faveur de l'équité et de l'égalité.

... ne fait pas suffisamment compte des réalités
des attentes des populations ciblées.

Pour pallier à ces insuffisances que le projet de Plan d'action national ainsi que le
plan quinquennal ont fixé comme préalables à une véritable politique d'intégration
au développement, les quatre mesures suivantes :

Préalables	Modalités	
L'approche tant qu'outil de action politique	<ul style="list-style-type: none"> • Décider de l'intégration de cette approche et former les cadres de tous les départements ministériels et les sensibiliser à l'importance et l'utilité de cette approche. 	1.
et technique	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer l'approche dans tous textes et documents de référence • Évaluer tous les programmes nationaux et locaux en fonction de cette approche 	
2. Favoriser la connaissance sur la condition des femmes et en diffuser les résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer systématiquement la démarche sexospécifique au niveau de l'outil statistique • Elaborer des indicateurs statistiques pertinents permettant de mesurer la contribution des femmes à la richesse nationale. 	
Mener des recherches locales et qualitatives sur les stratégies des femmes et des familles dans les domaines prioritaires, en notamment la priorité aux recherches multiscopiques, en en partenariat avec les institutions de recherche, de collecter et diffuser les informations	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des recherches locales et qualitatives sur les stratégies des femmes et des familles dans les domaines prioritaires, en notant la priorité aux recherches multiscopiques, en partenariat avec les institutions de recherche, de collecter et diffuser les informations 	Adopter le principe d'adoption d'une démarche décentralisée, régionale et participative
Elaborer une charte définissant et structurant un partenariat plan national de partenariat sur les ONG féminines et/ou qui travaillent avec les femmes et diffuser ses données	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une charte définissant et structurant un partenariat plan national de partenariat sur les ONG féminines et/ou qui travaillent avec les femmes et diffuser ses données 	Développer une base de données sur les femmes Elaborer une base

l'alphabétisation des
 l'éducation non formelle des
 rural et périurbain
 la scolarisation des
 cycle fondamental.
 tive des femmes à travers les
 t d'alphabétisation
 national, unifié et décentralisé de

Objectifs stratégiques DDP

Objectifs généraux

*Garantir une participation
 pleine et durable des
 femmes à l'éducation et à
 la formation*

1. Promouvoir de façon s...
femelles adultes.
2. Promouvoir de façon s...
fillettes, non scolarisées en
3. Promouvoir de façon s...
fillettes rurales jusqu'à la
4. Promouvoir une im...
curricula et les matériels sc...

*Promouvoir la santé
 reproductive et améliorer*

1. Mettre en place un prog...
santé reproductive.

la santé des femmes

2. Réduire la mortalité et la morbidité maternelle.
3. Élargir les services de planification familiale.

Améliorer la prévalence contraceptive

4. Prévenir les avortements clandestins, la stérilité et les cancers du

de pauvreté des femmes
 sion professionnelle équitable pour les
 une formation professionnelle valorisante

*Garantir une participation
 équitable et durable des
 femmes au développement*

1. Réduire les s...
2. Encourager
femmes et prom...

3. Réduire les situations de disparité, d'exploitation et de
précarité dans le travail (salaire, aides familiales, travail

la capacité civile, politique et socio-économiques des femmes

*Renforcer les
 juridiques et lut*

Renforcer le rôle politique

Renforcer le rôle politique
 et l'accès des
 femmes aux postes de prise
 de décision

Mettre en place des
 mécanismes institutionnels
 spécifiques aux femmes

contenues dans le code de la nationalité, le code pénal et le co
 de procédure pénale

3. Combler les carences en matière de dispositions juridiques et
 y compris les procédures de la protection des femmes victimes
 de violence

Promouvoir, par le biais de discriminations positives, l'accès des
 femmes aux postes de prise de décision administratifs, publics et
 politiques

1. Mettre en place un mécanisme transversal chargé des femmes,
 doté de mandat, de prérogatives et de moyens humains et matériels

2. Renforcer l'institutionnalisation des ONG intervenant dans les
 activités dirigées vers les femmes

3. Renforcer le rôle des médias sur la question féminine

1. Les efforts consentis par le Maroc dans le domaine de l'éducation et la formation ainsi

ont permis de réaliser des avancées tangibles dans ce domaine. Il subsiste toutefois des difficultés réelles dues aux responsabilités et la société tout entière

En plus, des difficultés rencontrées, des enseignements tirés et des leçons à partir de quatre principaux indicateurs retenus par le projet de l'intégration des femmes au développement à savoir: 1) la participation des filles dans l'enseignement fondamental, 2) la formation professionnelle et enfin, 4) la culture aux droits de

actuellement 7 millions de femmes soit 2 millions de plus qu'en 1982. En milieu rural, 9 femmes sur 10 sont analphabètes. Ces femmes vivent dans des zones qui commencent depuis les dernières

études au Maroc autour de la nécessité vitale de mener des enquêtes menées notamment par le Ministère de la Prévision économique et sociale ainsi que les responsables à l'importance du rôle des femmes et de ses retombées sur le

du développement social, emploi et formation. En outre, le Ministère de l'éducation nationale mène des actions de formation des femmes adultes.

d'enfants en septembre 1998, une nouvelle stratégie qui vise à: 1) augmenter les effectifs à alphabétiser à 500.000 par an; 2) amener le taux global de 25% à l'horizon 2010; 3) améliorer l'efficacité du système éducatif; 4) introduire des méthodes radicales dans les méthodes d'alphabétisation.

de « Développement des compétences de base des salariés en milieu rural » est en cours de négociation entre les partenaires sociaux (État, syndicats, employeurs et ONG). Pour renforcer cette nouvelle orientation, une partie sensible du budget du MDSESEFP de l'ordre de 201.768.000 DH pour

de développement durable. Il subsiste toutefois des difficultés réelles dues aux responsabilités et la société tout entière. Les progrès accomplis dans ce domaine sont remarquables.

2. L'évaluation des progrès réalisés et des stratégies futures sera effectuée dans le cadre du Plan d'action national pour l'alphabétisation des adultes. Plus particulièrement, l'homme et l'éducation.

II. Les progrès accomplis

1. L'alphabétisation

3. L'analphabétisme

1982. Il est le fait de 10 millions de personnes (avec un effort de 2.500.000) sont confrontés à des difficultés auxquelles il faut faire face dans un délai limité.

4. Actuellement, un large consensus existe en faveur de l'éducation des femmes. Les multiples initiatives du Ministère de la Prévision économique et sociale, la société civile, à sensibiliser l'opinion publique sur l'importance du rôle des femmes et de ses retombées sur le développement du pays tout entier.

5. Pour faire face à ces défis, le

Ministère de l'éducation nationale mène des actions de formation des femmes adultes.

6. Le MDSESEFP a introduit une nouvelle stratégie d'alphabétisation au Maroc qui vise à: 1) augmenter les effectifs à alphabétiser à 500.000 par an; 2) amener le taux global de 25% à l'horizon 2010; 3) améliorer l'efficacité du système éducatif; 4) introduire des méthodes radicales dans les méthodes d'alphabétisation.

7. Par ailleurs, un programme de « Développement des compétences de base des salariés en milieu rural » est en cours de négociation entre les partenaires sociaux (État, syndicats, employeurs et ONG). Pour renforcer cette nouvelle orientation, une partie sensible du budget du MDSESEFP de l'ordre de 201.768.000 DH pour

exercice 1999 vient d'être approuvée.

3. Le Ministère de l'éducation nationale (MEN) a entamé depuis Mai l'expérience dans ce sens visant l'insertion ou la reinsertion des enfants de 8 structures du système formel d'enseignement, dans la formation professionnelle. L'encadrement du Programme d'Education Non Formelle est confié à de jeunes entrepreneurs indemnisés et à des ONG, qui en assurent, dans le cadre du partenariat, la gestion et la réalisation. Bien que ce projet soit récent, il implique 32 200 bénéficiaires (en majorité majoritairement urbaines, constitué plus de la moitié des

en des efforts du gouvernement ainsi que des actions associées. Durant l'année 1997-98, 123 000 personnes et de porter le nombre des inscrits en 1998-99 à 196 000 personnes, dont plus de la moitié sont des femmes.

En matière de filles à l'éducation, le Maroc a consacré à l'enseignement des ressources financières. La dernière décennie, la part du budget de l'Etat - hors dépenses fondamentales - est située aux environs de 20%. Cette affectation a été portée à 2% à celle du budget de l'Etat. L'enseignement primaire et secondaire s'établit actuellement à 4,5% du PIB. Ces efforts ont permis de réaliser des progrès notables dans le milieu urbain plus particulièrement.

En matière de filles dans les différents cycles de l'enseignement

Niveau scolaire	1997	1998
Enf. Préscolaire	22,6	26,3
Premier cycle Enseignement fondamental	41,34	42,8
2 ^{ème} cycle Enseignement fondamental	41,38	42,2
Enseignement secondaire	27,3	27,3

11. Ces données révèlent les progrès et les acquis du Maroc indépendamment illustrent, notamment, le taux de participation des filles urbaines dans l'enseignement fondamental et secondaire. Les filles ont constitué 59,1 % des admis au baccalauréat en 1997. Ainsi, l'un des aspects les plus positifs de la situation éducative des filles au Maroc est que leur proportion ne diminue pas avec l'élévation du niveau scolaire. La participation des jeunes filles dans l'enseignement est élevée à des niveaux secondaires. Au niveau des études doctorales (3ème cycle et doctorat d'Etat), elles représentent un peu moins d'un tiers des effectifs et sont présentes presque d'une façon équivalente (30%) aussi bien dans les filières « Littérature et Sciences humaines » que dans les filières scientifiques.

12. Mais ces aspects positifs ne sauraient masquer les déséquilibres du système éducatif. Les mesures ou les efforts consentis n'ont pas bénéficié équitablement à l'enseignement fondamental, au milieu rural et aux filles. Ainsi, sur 100 filles âgées de 7 ans, 43 atteignent le collège, 17 le lycée et 7 réussissent au baccalauréat.

Le premier cycle de l'enseignement fondamental comporte deux cycles : le premier d'une durée de 6 années pour les enfants de 7 à 12 ans, le second d'une durée de trois ans pour les enfants de 12 à 15 ans.

Le Maroc. Directeur de la statistique, 1998.

13

certaines filières traditionnellement réservées aux hommes (mécanique, agriculture) même si leur insertion dans le marché du travail est incertaine. Ces données n'intègrent pas les

14 000 bénéficiaires de la formation informelle développée plus particulièrement dans le monde rural dans les structures relevant du Ministère de la Jeunesse et Sport et de l'Entraide nationale et du Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat.

20. En vue d'améliorer l'efficacité du système, une commission de formation professionnelle a été créée au niveau national, préfectoral et provincial sous la coordination du Ministère de la

est traduite également par une meilleure formation professionnelle. Cette évolution ont été consacrées et par l'intérêt, certes, la connaissance du domaine grâce aux nouvelles qui augmente presque exclusivement les (femmes).

4. Promotion des valeurs égalitaires

Les programmes et manuels scolaires actuels ne font pas mention de la condition et des rôles des femmes et à ce titre, ils ont

La sensibilisation des responsables à l'importance du cursus éducatif dans la

l'homme s'est traduite par la mise en place par le Ministère en 1994 d'un projet de « promotion des principes et contenus de l'enseignement fondamental et secondaire »

couvrant cinq disciplines « portantes » à travers une grille qui intègre

es concepts.

raintes

22. L'éducation et la formation des femmes sont confrontées à des difficultés

particulièrement aux carences structurelles des politiques d'éducation et de formation menées depuis l'indépendance. Ces carences ont largement contribué à limiter les impacts positifs des efforts

à vulnérables.

d'alphabétisation et d'éducation développés durant la

une loi cadre de dernière décennie en faveur ont particulièrement souffert de

sur des objectifs de référence de la politique éducative, d'une planification d'ensemble

ou coordonnées et concrets et réalistes, de la forte centralisation, des interventions

cette façon, les rarement évaluées et enfin, des contenus inadéquats et non

(rarement ventilés en fonction du genre) revus à la hausse ou à la baisse au

tion des projets, ne sont jamais atteints et sont constamment remis en cause,

ement évalués.

23. Les projets et programmes

sources financières allouées à l'alphabétisation et à la formation des femmes sont

Il est généralement difficile de connaître les budgets qui leur sont consacrés. Par

cadrement laissé à désirer tant au plan qualitatif que quantitatif.

24. L'application des intervenants est certes révélatrice de la volonté de promouvoir ce

la faible coordination des programmes et des actions entre les intervenants

sect

la plupart se maintiennent en fin de compte, à limiter les retombées positives des projets

au stade expérimental.

tolérance et la solidarité.

Il s'agit de : la dignité, la vie, la sécurité, la liberté, la propriété, la dé

26. Les politiques successives d'éducation et de formation ont toujours été pensées et

implémentées, entre autres, par la reproduction des différenciations sociales de sexe tant au niveau de l'accès que des matières étudiées. Pour les filles, les filles constituent, non seulement le groupe le plus défavorisé, mais surtout le plus à atteindre, particulièrement dans le monde rural.

27. Sur le plan qualitatif, une approche centralisée, directive, abstraite et éducation marque les méthodes d'enseignement-apprentissage et la formation pédagogique contribuant ainsi à l'éloignement des populations ciblées de l'é

De même, les programmes et les manuels scolaires continuent à ignorer les besoins et les réalités du marché de travail, ainsi que sur les besoins et les réalités du marché de travail, ainsi que sur les besoins et les réalités du marché de travail.

Le rôle familial et social des femmes est également ignoré. Les filles constituent la majorité dans les filières professionnelles, les filles constituent la majorité dans les filières professionnelles, les filles constituent la majorité dans les filières professionnelles.

34. Dans le cadre du projet du Plan quinquennal (1999- 2003), le Ministère de l'éducation nationale a établi un Plan de promotion de l'enseignement de base et fondamental. Ce plan fixe l'objectif de la généralisation du premier cycle de l'enseignement fondamental aux enfants âgés de 6 à 11 ans d'ici l'an 2002 avec un accroissement annuel des effectifs de l'ordre de 4,5%. La généralisation du deuxième cycle de l'enseignement fondamental est prévue pour l'an 2008 avec une augmentation annuelle des effectifs de l'ordre de 74 000 élèves.

35. Le renforcement du projet BAJI actuellement à mi-parcours et qui devrait s'achever en 2003 et dont une des principales est «Education de base» y compris l'alphabetisation des adultes avec une enveloppe de 810 millions de dirhams.

36. Le Ministère de l'éducation nationale prévoit de donner, dans le cadre du Programme d'Education Non Formelle aux enfants âgés de 8 à 11 ans, un budget consacré à	36. Le Ministère de l'éducation nationale prévoit de donner, dans le cadre du Programme d'Education Non Formelle aux enfants âgés de 8 à 11 ans, un budget consacré à
d'atteindre l'objectif	d'atteindre l'objectif
du secteur privé.	de 465 800 élèves d'ici l'an 2003-2004, en partenariat avec les C
	Pour réaliser ces objectifs, le MEN compte à

3. Domaine prioritaire: Les femmes et la santé

1. L'adoption par le Maroc du programme d'action de la CIPD en 1994 et celui de Beijing en 1995 traduit la volonté du gouvernement marocain de promouvoir la santé reproductive, particulièrement à travers l'amélioration des indicateurs de la maternité sans risque, la

I. Les progrès accomplis

2. Pour faire face à l'impact négatif des femmes défavorisées. Le gouvernement a adopté une stratégie de développement social pour les années 90 tendant à élargir l'accès des femmes défavorisées aux services sociaux de base, en particulier la santé et à renforcer la protection sociale des catégories vulnérables. Le Programme des Structures Sociales en 1996 et destiné aux 14 provinces les plus défavorisées, fait partie de cette nouvelle orientation politique.

Dans le domaine de la santé reproductive, le Ministère de la santé a entamé un certain nombre d'actions dans le sens des objectifs des Plate-formes d'action de la CIPD et de Beijing. A cet égard, le Maroc dispose de trois programmes très structurés au niveau de la planification familiale, la maternité sans risques et les MST/SIDA. Ils disposent des ressources

1992) dont 69% en milieu urbain et 20% dans le rural. Pour l'assistance à l'accouchement, 14% des naissances survenues au cours de la période de référence ont été assistées par un personnel qualifié contre 31% en 1992. La mortalité maternelle a enregistré une baisse relativement importante en passant de 332 cas de décès pour 100.000 naissances vivantes¹² en 1992 à 228 en 1993-97¹³ cas. Les responsables de la santé publique ont déclaré, à maintes reprises, leur détermination à réduire la mortalité maternelle. Un certain nombre d'activités de la formation du personnel médical et paramédical, l'amélioration des prestations des services de santé et la création des maisons d'accouchement par exemple, ont permis de diversifier les services offerts et à généraliser en impliquant les potentialités locales.

Il a été révélé qu'il n'y a pas au Maroc de différences entre les filles et les garçons de moins de 10 ans en ce qui concerne l'état nutritionnel et l'allaitement. Par ailleurs, en matière de vaccination entre les filles et les garçons, en faveur de ces derniers (67,7 % pour les filles), sont minimales.

diversification de l'initiative positive

7. Les différences entre les garçons de moins de 10 ans, les filles de moins de 10 ans et les adolescents, les différences entre ces derniers (67,7 % pour les filles), sont minimales.

En corrélation avec l'apparition et la propagation du SIDA, le programme national de lutte contre le SIDA a établi d'un système de collecte de données par la sérotypisation du sang de transfusion et par l'introduction de l'approche syndromique par la prise en charge de la part des médecins généralistes des patients atteints de VIH de réduire la prévalence des MST. La formation du personnel paramédical, des pharmaciens, des enseignants, l'implication des autres départements ministériels, des journalistes et de la société civile sont autant d'atouts de ce programme.

2. Mis en place le Programme National de Lutte contre le SIDA

1.1. Les obstacles rencontrés

9. En dépit de l'augmentation régulière des dépenses publiques consacrées à la santé de 1994 à 1997, les dépenses de santé établies actuellement à près de 4,8 % du PNB restent insuffisantes en regard aux retards et aux besoins des catégories sociales les plus défavorisées et plus particulièrement les femmes.

4,8 % du budget national

Taux d'utilisation des services de santé (%)

Catégories de la population	Urbain		Rural	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Revenus moyen minimum	44,5	43,5	51,8	48,2
Revenu moyen maximum	48,5	46,5	54,1	54,1

facultative et extrêmement limitée (15% de la population) font du droit à la santé l'apanage

des catégories sociales les plus déshéritées

Le secteur hospitalier absorbe à lui seul 75% du budget du Ministère de la Santé

taux de procréation
5,8%
44,20 %
6 977 961 (26,14%)

maternité avec bloc opératoire
gynécologue

Quelques ratios pour l'accès à la santé
jusqu'à 1 pour 196 femmes

Source : Ministère de la Santé publique, Actes du premier congrès national « Femme et santé », Décembre 1996.

En matière d'infrastructure hospitalière, la capacité litière fonctionnelle dans le secteur public est de 1 lit pour 1002 habitants avec des écarts énormes entre l'urbain et le rural. Or, la norme à l'horizon 2003 est de 1 lit pour 900 habitants

12. L'encadrement médical reste faible et mal réparti sur l'ensemble du pays. Ainsi, à l'âge de procréation, alors que le Maroc ne dispose que de 3000 sages femmes dont 30% travaillant à domicile

Le service de soins est très insuffisant, les unités itinérantes (près d'un million) restent très insuffisantes

13. En dépit des efforts pour intégrer des modules de santé dans les programmes scolaires, l'éducation et la communication en matière de santé reproductive ne sont pas suffisantes

14. Les étiquettes disponibles au niveau de la documentation, par sa faible disponibilité et d'échange d'information

15. Les programmes de recherche sur les autres volets sont insuffisants

16. L'absence totale de coordination entre les différents acteurs du secteur de la santé

15. L'absence d'une politique globale de santé reproductive tend que permise par la...
intervenants, la forte centralisation avec une faible participation des potentialités...
autant de facteurs qui ont contribué à limiter les impacts de l'investissement de l'E...
protection de la santé des femmes défavorisées, notamment,

16. Le programme de Planification familiale n'a pas souffert, contrairement à...
programmes, des effets des plans d'ajustement structurel entamés depuis 1983; il...
contraire bénéficié d'importants financements externes (USAID, en particulier).
moyens contraceptifs autres que la pilule ont été peu développés (70%, les autres m...
réalisant que 17,5% et les méthodes traditionnelles 12,5%), ainsi que les moyens co...

... la propagation de fausses rumeurs sur les effets...
... netastes des produits contraceptifs. La...
... la forte déperdition de la préservatifs...
... elle n'a baissée que de 15%...
... 2 en 1987 à 307 en 1993-97. Les structures sanitaires actuellement disponibles ne...
... plus de 700 000 naissances...
... sera encore réalisé à domicile avec...
... pour la santé de la mère et de sa...
... sont paradoxalement, sous...
... à l'hôpital (malgré accuei...
... rumeurs sur l'inevitable de la césarienne et des points de sutures, faible féminisation du

... personnel médical et param...
... les mandres sexuellement...
... un véritable problème de santé publique avec une estimation de...
... 600 000¹⁵ nouy...
... en raison de la non déclaration des médecins privés, du recours à...
... épidémiologique...
... La faible...
... est révélateur de la faible perception qu...
... avec acuité ainsi que...
... de la prise en charge se posent avec acuité ainsi que...

20. Le projet de Plan d'action national pour l'intégration des femmes prévoit des dispositions spécifiques ciblant, en priorité, la santé reproductive et du périurbain à court et à moyen terme (Voir annexés la matrice (1999-2000) et celle des mesures prioritaires (1999-2003). Les stratégies 1999-2000, sont plus générales mais visent tout de même à améliorer l'intervention de l'Etat en faveur des populations les plus vulnérables

Le ministère de la santé a retenu comme principal axe de son intervention, l'amélioration des conditions d'accès aux structures de santé de base et la réduction des écarts régionaux en la matière ainsi que l'amélioration de l'infrastructure. La proportion réservée aux soins de santé de base représente 48,2% des dépenses.

21. dur. l'at. hos

4. Domaine prioritaire: Participation des femmes à l'économie

1. La participation des femmes à l'économie constitue actuellement une réalité aussi tangible

que leur statut et de la condition féminines et de développement économique du pays tout entier.

Dans plusieurs secteurs de l'économie, cette participation reste non reconnue et méconnue.

Les progrès accomplis

2. Au cours des dernières années, les publications du Mins

de l'économie ont intégré, et presque systématiquement, l'approche sexospécifique permettant ainsi de

mesurer et de mieux comprendre la contribution des femmes à l'économie surtout celle

des femmes rurales.

3. L'activité féminine n'a pas cessé de progresser pour s'établir actuellement à 24,2 % pour

l'ensemble du pays, soit une augmentation de 20,2 % pour les urbaines et 27,8 % pour les rur

ales, contre 14,4 points en milieu rural et 9 % en milieu urbain alors que cette augmentation s'est limitée

soit 078 mille personnes. L'importante présence des femmes rurales dans ce secteur s'explique par les contraintes qui pèsent sur l'activité féminine, en l'occurrence la difficulté d'accès au marché du travail salarié et l'affectation systématique du travail domestique aux femmes. Elle est également révélatrice de l'engouement des responsables et des acteurs

le monde des entreprises, artisans, aides familiales et les travailleurs temporaires
de Sécurité Sociale (CNSS) en 1989 est de 10% pour les femmes salariées par rapport à l'ensemble des
rapport est de l'ordre de 20 à 25% au niveau national. La faible
dans certains secteurs de l'industrie et leur absence dans le secteur
France des travailleuses font que la législation du travail n'est pas

Le chômage féminin
difficile, l'inadéquation existant entre le système de formation et
13. Le contexte éco

salariale perçue
r l'Etat en 1991.

ne travailleurs à
marginale. Dans
te des usines de
cient d'aucun

à acquérir la
p. donnant la
surs de revenus

le de lutter contre la pauvreté chez les femmes

salaires annuels inférieurs à 32 500 Dh contre 65% pour les hommes. Le
par les femmes ne représente que le quart de l'ensemble des salaires

Le poids du travail informel

17. Selon les données de 1997²⁰, sur les 187 211 personnes classées
domicile, 95,7 % sont des femmes dont près du tiers ont une activité
textile en contrepartie de salaires inférieurs au salaire minimum garanti
et qui est actuellement de moins d'un dollar US par heure) et
protection sociale

18. Les pouvoirs publics et les organismes de coopération ont co-
micro-crédit et micro-entreprise dont le but est de donner une priorité
aux projets de participation des femmes à l'économie

rique au Maroc, la répartition :
différentes régions ou zones
socio-économiques mais
M. le Roi, la lutte contre la
pauvreté.

1. En dépit des progrès réalisés en matière de croissance
de cette croissance a été très inégale non seulement en
(urbaine, semi-urbaine et rurale) et entre les différentes

aussi que les ... une majorité dans l'agenda des pouvoirs publics et plus par

de l'actuel gouvernement.

1. Les progrès accomplis

2. La volonté politique de lutter contre la pauvreté est manifeste à plusieurs niveaux : 1) la création en 1998 d'un secrétariat d'Etat à la solidarité et à l'action humanitaire dont la principale prérogative est d'assister les populations vulnérables; 2) la création en 1995 du Haut Commissariat aux personnes handicapées; 3) l'amélioration de la connaissance du phénomène de la vulnérabilité à la pauvreté grâce notamment, aux efforts du Ministère de la prévision économique et du Plan, du Directeur de la Statistique et du CERED; 4) l'organisation, durant l'année écoulée, sous la présidence effective du Prince héritier du Maroc, de la semaine nationale de lutte contre la pauvreté et la création d'un Comité d'éthique, chargé de être le suivi de cette semaine.

envis sous ... volonté de renouer la capacité urbaine à entreprendre et à ... a favorisé le développement des activités génératrices

que faiblement de l'assistance du réseau bancaire (0,2 % pour les rurales et 0,5 % pour les

citadines). Par ailleurs, dans le milieu rural, il s'accapare l'avoir des cas,

absence de formation de
des femmes rurales et

- le manque de temps disponible, l'analphabétisme des femmes
base en matière de gestion contribuent à l'enclavement social et

rendent problématique l'accès des femmes au marché, brèche ou éloigné. L'enquête nationale
sur le budget temps des femmes a révélé que les femmes ne gèrent elles-mêmes leurs
productifs que dans 27,3% des cas (16,4% dans le rural). C'est généralement le mari ou
membres mâles de leur familles qui en tirent profit. Dans ces cas, les A.G.R. n'au-
contribué qu'à renforcer l'exploitation dont sont victimes les populations ciblées et à con-

activités considèrent les revenus
font qu'elles sont conçues plus

d'une façon générale, les mentalités qui sous-
générés par les femmes comme des revenus d'ap

seules initiatives sont prises par les ONG qui travaillent dans le domaine de l'enfance ou la violence.

16. Les femmes chefs de ménage: au niveau national, près d'un ménage sur six est dirigé par une femme, chiffre plus élevé en milieu urbain (16,4% contre 12,9% pour les zones rurales) et pour les hommes (13,9% contre 14,5% pour les femmes). 13,9% de ces ménages ont un chef de ménage qui a un niveau scolaire inférieur à la moyenne nationale de 17,3%. La majorité de ces ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté (78% au niveau national). En effet, une proportion élevée d'habitants des ménages dirigés par une femme sont vulnérables du fait qu'aucune disposition sociale particulière n'est prévue pour les soutenir. Les lois qui régissent les relations familiales et le statut de la femme n'envisagent qu'un seul type de famille et ménage: celui dont le chef est un homme.

17. Les femmes handicapées: Les femmes handicapées constituent une partie importante de la population, mais il est permis d'estimer que le handicap concernait 10% de la population marocaine. Les femmes handicapées constituent une population extrêmement vulnérable du fait de l'absence de services sociaux et de la faible intégration de cette population dans le système d'éducation et dans le marché du travail.

18. Les femmes divorcées: Cette catégorie est le produit de la discrimination légale. En effet, l'autorisation de la polygamie fait que la première épouse, en abandonnant la première avec ses enfants, ne peut pas demander le divorce. La seule possibilité qu'elle a de quitter le domicile conjugal, lorsque le mari refuse de verser la pension alimentaire, est de demander le divorce. Or, la procédure est aussi complexe que longue. Les femmes divorcées ont souvent du mal à trouver un logement et à trouver du travail. Elles sont souvent considérées comme des femmes abandonnées, ce qui leur fait porter un regard extrêmement dévalorisant sur elles-mêmes.

19. Les femmes abandonnées: Cette catégorie est le produit de la discrimination légale. En effet, l'autorisation de la polygamie fait que la première épouse, en abandonnant la première avec ses enfants, ne peut pas demander le divorce. La seule possibilité qu'elle a de quitter le domicile conjugal, lorsque le mari refuse de verser la pension alimentaire aux enfants, est de demander le divorce. Or, la procédure est aussi complexe que longue.

20. Les mères célibataires: Cette catégorie est le produit de la discrimination légale. En effet, l'autorisation de la polygamie fait que la première épouse, en abandonnant la première avec ses enfants, ne peut pas demander le divorce. La seule possibilité qu'elle a de quitter le domicile conjugal, lorsque le mari refuse de verser la pension alimentaire aux enfants, est de demander le divorce. Or, la procédure est aussi complexe que longue.

paternelle ne peut se faire que dans le cadre du mariage, même si le père reconnaît l'enfant comme le sien, cette reconnaissance n'est pas prise en compte d'une façon légale; de plus, les parents risquent d'aller en prison pour toujours la même raison. A plusieurs reprises, la presse a cité des cas des femmes qui sortent de la maternité pour aller en prison pour avoir eu des relations sexuelles hors mariage. Depuis les dernières années, l'amendement du Dahir qui

d'être mariée à sa mère réglemente l'état civil et tout de même permis à l'enfant condition, toutefois, que les membres mâles de la famille portent leur nom.

21. La dévalorisation du statut social des femmes due à la précarité de leurs conditions économiques font d'elles une proie potentielle pour la prostitution.

22. Les femmes et les fillettes rurales constituent près la moitié de la population féminine totale; or la vulnérabilité est la caractéristique de la moitié des ruraux. Plus récemment, elles travaillent et vivent dans un enclavement physique et social: faiblesse de l'infrastructure routière, équipements sanitaires inadéquats, absence de services sociaux et éducatifs. C'est ainsi que les crèches ont démontré l'impact de l'infrastructure socio-économique et l'impact de la pauvreté.

Éléments de confort	80,7	88,5	87,8
Électricité	120,7	189,7	21,7
-Evacuation des eaux usées dans la nature	9,5	10,7	6,8
-Evacuation des ordures ménagères dans la nature	84,9	88,7	8,8
- Utilisation du gaz dans la cuisson	98,7		

RGPH, 1994

23. Ce sont les femmes et les fillettes qui s'occupent d'approvisionner la famille en eau, en bois de chauffage et de cuisson et d'aliments pour le bétail. Pour ce faire, 12,3% d'entre elles sont obligées de parcourir une distance de plus d'un Km pour aller chercher l'eau. Or, plus du tiers des femmes utilisent le bétail et les résidus animaux et végétaux comme source de cuisson. 27,5% des femmes actives occupées rurales, sur 10, sont aidées par 10 d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté (moins de 3000 Dirh par personne) contre 65 % pour les hommes.²⁸

24. Il est difficile de briser le cercle de la pauvreté surtout lorsque que l'on sait que les femmes et les fillettes faiblement scolarisées seront des adultes analphabètes et que les coutumes

²⁷ ENBTF 1994

²⁸ Banque mondiale

base de donnée contribuera à améliorer la protection des droits des femmes et leur effectivité ainsi que l'accessibilité de ces dernières à la justice.

II. Les obstacles rencontrés

7. La faible visibilité institutionnelle de la question de la violence au Maroc notamment par : 1) un manque de données relatives à l'ampleur et aux formes de la

- Instaurer, par une disposition expresse, l'obligation d'assistance lorsque la victime de la violence est une femme ou elle soit mineure ou nou...

pourraient bénéficier de + Prévoir des foyers d'accueil pour les victimes de violence

services de soutien; aux municipalités, familiales, médicales, psychologiques, juridiques et sociales; services municipaux; ...

sanitaires et sociaux afin d'assurer le traitement médical des femmes victimes de violence.

• Doter les commissariats de police de personnel spécialisé (infirmiers, médecins,

psychologues, assistantes sociales, chargé de prendre en charge les femmes et les enfants

victimes de violences.

• Reconnaître aux femmes, agents de la sûreté, le droit d'assurer des permanences de huit

heures aux commissariats de police pour l'accueil et l'orientation des femmes violentées et de

leurs enfants.

• Organiser des campagnes de sensibilisation afin de réduire les excès de violence et l'abus

de pouvoir.

Le 14 mai 2004, Mais d'ores et déjà, deux actions concrètes verront le jour durant l'année

2004 de l'Union européenne (programme) ... ministres des Droits de l'Homme compte

plusieurs villes du Royaume.

Le 14 mai 2004, Mais d'ores et déjà, deux actions concrètes verront le jour durant l'année

2004 de l'Union européenne (programme) ... ministres des Droits de l'Homme compte

plusieurs villes du Royaume.

Le 14 mai 2004, Mais d'ores et déjà, deux actions concrètes verront le jour durant l'année

2004 de l'Union européenne (programme) ... ministres des Droits de l'Homme compte

plusieurs villes du Royaume.

Le 14 mai 2004, Mais d'ores et déjà, deux actions concrètes verront le jour durant l'année

2004 de l'Union européenne (programme) ... ministres des Droits de l'Homme compte

plusieurs villes du Royaume.

Le 14 mai 2004, Mais d'ores et déjà, deux actions concrètes verront le jour durant l'année

2004 de l'Union européenne (programme) ... ministres des Droits de l'Homme compte

plusieurs villes du Royaume.

Le 14 mai 2004, Mais d'ores et déjà, deux actions concrètes verront le jour durant l'année

2004 de l'Union européenne (programme) ... ministres des Droits de l'Homme compte

plusieurs villes du Royaume.

Le 14 mai 2004, Mais d'ores et déjà, deux actions concrètes verront le jour durant l'année

2004 de l'Union européenne (programme) ... ministres des Droits de l'Homme compte

plusieurs villes du Royaume.

Le 14 mai 2004, Mais d'ores et déjà, deux actions concrètes verront le jour durant l'année

2004 de l'Union européenne (programme) ... ministres des Droits de l'Homme compte

plusieurs villes du Royaume.

Le 14 mai 2004, Mais d'ores et déjà, deux actions concrètes verront le jour durant l'année

2004 de l'Union européenne (programme) ... ministres des Droits de l'Homme compte

plusieurs villes du Royaume.

Le 14 mai 2004, Mais d'ores et déjà, deux actions concrètes verront le jour durant l'année

2004 de l'Union européenne (programme) ... ministres des Droits de l'Homme compte

plusieurs villes du Royaume.

Le 14 mai 2004, Mais d'ores et déjà, deux actions concrètes verront le jour durant l'année

2004 de l'Union européenne (programme) ... ministres des Droits de l'Homme compte

plusieurs villes du Royaume.

Le 14 mai 2004, Mais d'ores et déjà, deux actions concrètes verront le jour durant l'année

2004 de l'Union européenne (programme) ... ministres des Droits de l'Homme compte

plusieurs villes du Royaume.

Le 14 mai 2004, Mais d'ores et déjà, deux actions concrètes verront le jour durant l'année

2004 de l'Union européenne (programme) ... ministres des Droits de l'Homme compte

plusieurs villes du Royaume.

Le 14 mai 2004, Mais d'ores et déjà, deux actions concrètes verront le jour durant l'année

7. Domaine prioritaire: Les femmes et les responsabilités de décision

1. Les réformes politiques et sociales entamées depuis le début de la décennie 90, ont contribué à élargir et renforcer la participation de larges catégories sociales aux initiatives

sexuels et des
économiques,
et significatif
sion.

démocratiques et de développement. Mais la division traditionnelle de
espaces, privé et public à travers un certain nombre d'instruments juridiques
culturels et symboliques participent encore à limiter l'investissement
par les femmes de la sphère politique officielle et des centres de la prise

I. Les progrès accomplis

2. Le processus de démocratisation ainsi que la mobilisation des associations féminines, des
droits de l'homme et du développement ont permis aux femmes d'investir pour la première fois
plusieurs espaces et de renforcer leur représentation dans d'autres.

3. L'article 8 de la constitution marocaine garantit à l'homme et à la femme la jouissance de
droits politiques égaux. La femme est électrice et éligible et peut être représentée à toutes les
instances et structures de la vie constitutionnelle et politique.

4. Au niveau politique, durant la deuxième moitié de cette décennie, les femmes ont fait leur
apparition pour la première fois dans les hautes sphères du gouvernement, ce fut au
niveau d'Etat dans le gouvernement de 1997 (4) et celui de 1998 (2). Dans la sphère
en tant que députés (2) et conseillers (2). Par ailleurs, durant les derniers mois, et
pour la première fois, des femmes ont été nommées au Conseil Constitutionnel (1 femme) ;
dans le Conseil consultatif des
droits de l'homme (1). Et malgré la timidité de l'investissement
politique officiel, cette nouvelle visibilité politique est ex
symbolique car elle exerce un impact positif sur l'image des

5. Mais c'est au niveau de la prise de décision administrative
progrès sont les plus
significatifs. Depuis 1995, les femmes ont investi des nouveaux espaces comme agents de la
circulation, présidentes du tribunal de première instance et de commerce, directrice générale
de la bourse de Casablanca. Elles ont également investi certains hauts postes de
l'administration publique qui leur ont été fermés pendant longtemps en tant que
directeur
(9/ 330), elles représentent actuellement (39/ 877) des chefs de division, et sont 427 dans les
différents postes de responsabilité de l'appareil judiciaire et représentent enfin 18% des
avocats, 34,5% du corps enseignant dans le public et près du tiers des médecins.

6. A la faveur du processus international et onusien pour l'égalité et des changements
C'est nouvelle façon de pratiquer l'activité politique a
en faire l'objet d'un débat
des impératifs et des normes essentiellement différents de la politique conventionnelle
contribué à élargir la participation politique des citoyens et de la société civile.

7. Ainsi, les associations ont multiplié les coordinations et les campagnes de sensibilisation autour de la question lors des élections législatives de 1997, notamment en organisant des sessions de formation en faveur des candidates aux élections. Depuis 1998, un Centre de renforcement du leadership féminin a été créé dans la ville de Casablanca.

II. Les obstacles rencontrés

8. La division traditionnelle des rôles sexuels et des espaces, privé / public à travers un certain nombre d'instruments juridiques, économiques, culturels et symboliques renforcent les identités sociales en fonction du genre. Cette réalité bien ancrée est justifiée par des arguments de type religieux (statut de la femme dans l'Islam) et culturels (traditions et coutumes).

9. De cette façon, les postes occupés par les femmes au sein du gouvernement en tant que
 au concernent plus les ministères sociaux. Le Conseil de suivi du dialogue
 Conseil de la Magistrature, la Cour Suprême, sont autant d'instances
 masculinés. La même situation prévaut, à quelques exceptions qui ne peuvent
 comme significatives, au sein des instances dirigeantes des partis politiques,
 mbres et organisations socioprofessionnelles. Les proportions des femmes
 sont membres d'un parti, politique, syndicat est extrêmement faible :
 de 0,6% (0 pour les femmes rurales) et 1%.²⁹

secrétai	11	1111	1111	1111
social,	■			
exclusi				
être con	"			
syndica	■			
citadine				
respecti				

faible représentation dans les instances élues, les femmes n'occupent aucun, II, II

dans le champs politique, le Secrétariat d'Etat à la protection sociale, la famille et l'enfance

septembre 1999, d'après le rapport de l'Organisation des Nations Unies sur les droits de l'homme, le nombre ouvert le débat sur les obligations des Etats dans le domaine de l'intégration des femmes au développement par l'organisation d'un séminaire national consacré à la participation politique des femmes.

des au développement
actions positives:

20. Par ailleurs, le projet de Plan d'action pour l'intégration des femmes au développement, ainsi que le projet du Plan quinquennal (1999-2003) ont des priorités incitatives suivantes fondées, pour la plupart, sur des

tes discriminations a
aux justiciables d'en
tution qui précise

1. Publier et diffuser la Convention relative à l'élimination des formes de discrimination à l'égard des femmes au B.O. la publication de la Convention par le gouvernement demandant l'application, par référence au préambule de la Convention, l'expression du respect des droits de l'homme les uns vis-à-vis des autres.

de la

2. Au niveau de la fonction publique
Reviser le statut de la fonction publique dans le sens de reconnaître aux femmes le droit de participer à la vie publique et administrative, notamment dans les fonctions du ministère de l'Intérieur, de la Défense, de la Justice, de la Protection civile et des P.T.C.

circulaire du Premier Ministre, les
essais pour que la promotion des fonctionnaires aux postes de responsabilité
des critères objectifs, le diplôme, la formation, la compétence et l'expérience
compte du sexe et/ou des responsabilités familiales des femmes, pour élargir
ci des postes de prise de décision.

3. Donner aux différents départements ministériels des instructions pour assurer la représentation des femmes au niveau des instances de prise de décision, compte tenu de leur compétence et de leur expérience, et ne pas exclure les femmes de ces postes de prise de décision.

le rôle et la place du Maroc dans les instances internationales et accroître la
participation des femmes dans les instances internationales et nationales.

4. Dynamiser la participation des femmes au niveau des instances de prise de décision, notamment dans les instances où se prennent les décisions importantes, à de hauts niveaux de responsabilité, tels que l'économie, les affaires étrangères, les affaires consulaires, les ambassades, les affaires financières, l'intérieur (gouverneur), les Affaires Etrangères, les Affaires Sociales, les Affaires de la Femme, les Affaires de la Jeunesse, les Affaires de la Culture, les Affaires de la Santé, les Affaires de l'Environnement, les Affaires de la Sécurité, les Affaires de la Défense, les Affaires de la Justice, les Affaires de la Protection civile et des P.T.C.

de 33 % dans les instances dirigeantes et les faire bénéficier de gratifications

5. Dans le cadre électoral et introduire le quota de 33 % au profit des femmes dans les deux chambres du parlement.

conseil Consultatif des Droits de l'homme, le Conseil de la Magistrature, le Conseil Co

6. Au niveau des conseils nationaux, introduire une représentation des femmes dans les différents conseils de l'ordre de la Magistrature, le Conseil Co

Il Les politiques d'intégration des femmes au développement ont rarement été la problématique générale du développement. L'absence de mécanismes spécifiques femmes, fondés sur une démarche globale et intégrée a contribué à une institutionnalisation de l'intervention de l'Etat dans ce domaine. Toutefois, l'avènement du gouvernement d'alternance en 1998, de grands efforts ont été consacrés en ce sens.

I. Progrès accomplis

I.1 Les anciennes structures

2. Le ministère des Droits de l'Homme : Créé en Novembre 1993, ce Ministère a pour la promotion et la protection des Droits de l'Homme au Maroc. A cet effet, il veille à la conformité du droit interne avec les instruments internationaux ratifiés par le Maroc.

Il a aussi promu l'éducation des femmes dans la course sociale et politique.

3. La cellule "Intégration de la femme au développement" au sein du Ministère des affaires étrangères et de la coopération (MDE) Créée en 1990, elle constitue un intermédiaire entre les organisations internationales en vue de mobiliser le financement et l'expertise technique nécessaires pour les programmes et projets en faveur de l'intégration des femmes au développement.

Le ministère de la Jeunesse et des sports a une division chargée, depuis 1996, de mener des actions sociales et éducationnelles au profit de la femme, de gérer les foyers féminins, et théoriquement de recueillir et d'exploiter les données statistiques et d'effectuer des études et des recherches.

la coordination des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans l'action sociale,

l'intégration de l'approche genre dans la planification pour le développement et le renforcement du partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux. Depuis sa création, le Secrétariat d'Etat a œuvré à mettre en place des mécanismes institutionnels d'assurer le suivi des politiques et projets mis en place. Il s'agit notamment :

8. La Commission inter-ministère nationale de planification et de suivi des politiques et programmes sociaux, créée en 1999 et présidée par le Premier ministre, elle est chargée de :

9. La commission thématique de planification et de suivi des politiques et programmes sociaux, créée en 1999 et présidée par le Premier ministre, elle est chargée de :

insérer les dispositions et mesures relatives aux femmes au développement.

II. Les obstacles rencontrés

Le développement au Maroc est due à trois principaux facteurs :

1. Les structures mises en place depuis

- les mandats et les formes (cellule, services, division) des

structures ont continuellement changé au gré de la volonté des responsables des

ministères. En outre, ces structures ont été

inscrites dans le social avec une forte

notation caritative et n'ont pas été dotées, au préalable, de prérogatives bien définies ni

de caractères de business. Une des conséquences est été conçu selon la corrélation en

vigueur au Maroc: programmes femmes = absence de mandat clair et de moyens

Les réponses qui ont été apportées dans le passé ont montré leurs limites. La dispersion des

efforts et l'absence de coordination ont donné lieu à une duplication des efforts et une

incapacité de concevoir une approche transversale

compétition pour la collecte des fonds

qui a entravé cette dynamique et participé à

l'affaiblissement des impacts des actions

des cantonnées dans les ministères sociaux qui

d'une façon générale, ces structures se

des restrictions budgétaires ayant fait suite au

ont soufferts plus que les autres départ

ministères et aux programmes en charge des femmes

PAS. Le budget affecté généralement au

des activités sont exécutées dans le cadre de la

était et resté insignifiant et la grande ma

III. Engagements en vue de nouvelles

pour la promotion de la femme a été identifiée

11. La question des mécanismes institu

pour l'intégration des femmes. En plus des

comme prioritaire dans le projet Plan

présenté par le Secrétariat d'Etat chargé de la

nouvelles structures mises en place

des mesures prioritaires ont été retenues aussi

protection sociale, la famille et l'enfan

du quinquennal (1999- 2003). (Voir annexes

bien par le Plan d'action national duc

des mesures prioritaires).

matrice des mesures urgentes et ma

ariat d'Etat chargé de la protection sociale, la
mois à venir, il faut citer:

12. Parmi les futurs mécanismes que
famille et l'enfance envisage d'établir

creation de la Commission nationale de la femme, chargée de la mise en place des
mesures et des stratégies en vue de renforcer la position de la femme et veiller à

le décret portant création de cette commission a été soumis au Premier ministre.

- La mise en place de points focaux « genre et de développement » dans l'ensemble des
ministères concernés par la question de l'intégration des femmes ainsi que l'établissement,

ponibilité de deux ans renouvelables, en vue d'élever son enfant de moins de cinq ans ou
sint d'une infirmité nécessitant des soins particuliers.

Le regroupement familial. L'épouse fonctionnaire a le droit de suivre son mari forcé de
ablir dans un lieu éloigné de celui où elle exerce ses fonctions et ce, en sollicitant sa mise
disponibilité pour une durée de deux ans renouvelables, mais qui ne peut excéder les dix

Entre en vigueur l'effectivité des réformes, les réformes de la législation
entrepris en septembre 1998 en partenariat avec le FNUAP a entamé une campagne visant
une meilleure connaissance de l'application des lois relatives au statut personnel et la mise en
age et le divorce. Dans le même sens, il a été créé une base de données nationales sur
aimment pour les femmes divorcées et
s de justice.

II. Les obstacles rencontrés

Les insuffisances des mesures prises en vue d'améliorer la condition de la

17. Les réformes entamées visant l'amélioration du statut juridique la femme
partiellement à l'égard de la condition de la femme marocaine en
Code de l'homme et la femme. En effet, certaines dispositions de la con
entre autres, l'absence de l'interdiction
de protection de certaines catégories féminines
la faible effectivité des droits reconnus aussi bien par la législation interne que par les
conventions internationales relatives aux droits des femmes constituent autant d'obstacles
égalité et à la pleine citoyenneté des femmes.

Les Conventions internationales

La non adhésion du Maroc à certaines conventions relatives aux droits de la femme :

Les insuffisances des mesures prises par le Maroc en vue d'améliorer la condition de la
femme, la non ratification des conventions internationales suivantes :

Convention sur la nationalité de la femme adoptée par l'A.G. le 28 Janvier 1957, entrée en

le 11 Août 1958.

Convention sur le consentement au mariage adoptée par l'A.G. le 7 Novembre 1962,

signée le 9 Décembre 1964.

Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la

force d'autrui du 2 décembre 1949.

Convention n° 3 relative au travail des femmes avant et après l'accouchement, et à la

de la maternité, adoptée en 1919, modifiée par la convention n°103 de l'OIT en

convention n°156 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales adoptée

le 11 Août 1983.

des droits dans la hiérarchie des
à ce sujet, ne rend certainement
du domaine sensible du statut
19. La coutume marocaine ne se prononce pas su
normes juridiques. L'absence de précision constitut
pas assurée la tâche du juge, tout particulièrement lors
personnel.

20. L'adhésion du Maroc à la Convention est assortie de réserves importantes touchant notamment certaines dispositions de la convention incompatibles avec les lois marocaines relatives au mariage et au divorce et à l'acquisition de la nationalité marocaine (articles 2, le §4 de l'art 15, le §2 de l'art 9 et l'art 16 de la convention).

2. Les insuffisances des lois internes.

22. En dépit du fait que dans son préambule la constitution proclame l'attachement aux droits de l'homme tels qu'il sont universellement reconnus, cette dernière mention aux droits civils. De ce fait, et malgré les modifications de 1993

Le statut person

Le statut person

23. Le nouveau Code du Statut personnel a maintenu la distinction au niveau de l'âge légal au mariage fixé à 15 ans révolus pour la fille et à 18 ans pour l'homme. Le mariage de la fille alors qu'elle est encore un enfant va à l'encontre de la Convention de l'enfant que le Maroc a ratifié.

23. Le nouveau t

24. L'institution du tuteur matrimonial chargé de représenter la femme majeure et non orpheline est considérée comme une condition de validité du contrat de mariage. Si le tuteur ne peut contraindre la femme au mariage, en revanche, le nouveau texte ne prévoit pas de sanction en cas d'abus.

25. Le Code n'a pas prévu de sanction dans le cas où le mari contracte un second mariage sans autorisation du juge. Le seul recours de la femme est d'obtenir un divorce sans l'acte de mariage, de ne pas lui adjoindre une co-épouse et de demander le divorce en cas de violation de cet engagement. Or, le recours à ce droit demeure très faible au fait des pesanteurs sociales.

26. Les modifications apportées à la répudiation n'ont que faiblement contribué à limiter l'usage unilatéral de la répudiation. La procédure de répudiation est soumise qu'à la formalité de convocation préalable de l'épouse sans requérir obligatoirement la présence; alors que la femme mariée ne peut obtenir le divorce sans produire les preuves d'un préjudice grave, chose particulièrement difficile à établir.

Le Code de statut personnel consacré à la fois la primauté du mari et l'autorité de la femme dans le ménage qui incombe au mari maintient, malgré la contribution de la femme, le symbole de la dépendance économique de la femme et le devoir d'obéissance, de respect et de cohabitation de l'épouse. En cas de désaccord, la femme est considérée en situation de désobéissance et d'abandon du domicile conjugal et peut être traduite en justice.

26. Le père, chef de famille déclare les naissances et décès des enfants et établit le cas d'état civil à son nom. La femme n'a aucune de ces prérogative et n'apparaît dans le cas d'état civil que comme mère. Par ailleurs, l'enfant naturel ne peut être rattaché à son père, par une reconnaissance volontaire de ce dernier, ni par une reconnaissance forcée car filiation naturelle n'est reconnue qu'entre l'enfant et la mère. La mère célibataire peut conférer son nom à son enfant, à condition d'obtenir une autorisation des membres mâles de sa famille. Dans le même sens, la tutelle des enfants mineurs, prérogative du père durant le mariage et cas de divorce, reste établie même si la garde est confiée à la mère. En cas de décès d'incapacité du père, la mère est représentante légale de ses enfants mais ses attributions

sont limitées par le régime des biens de son mari.

une discrimination de ce type concerne la durée de la garde. L'âge habitant l'enfant à choisir le parent avec lequel il entend vivre. Cet âge est de 12 ans.

En cas de changement de la résidence du tuteur, celui-ci doit consulter des motifs variables de préférence de l'enfant pour le garçon et 13 pour la fille. Par ailleurs, l'enfant de moins de 12 ans ne peut être placé dans un établissement de soins sans l'autorisation de la mère ou du père. En cas de divorce, la garde est confiée à la mère si elle est plus proche de l'enfant. La garde est confiée à la mère si elle est plus proche de l'enfant.

3. Législation pénale

30. L'article 418 du Code pénal fait bénéficier de circonstances atténuantes l'époux, auteur d'un meurtre, de coups ou blessures sur la personne de son épouse et du conjoint de celle-ci, en cas de flagrant délit d'adultère, alors que la réciproque n'est pas retenue par le législateur.

31. L'article 418 du Code pénal fait bénéficier de circonstances atténuantes l'époux, auteur d'un meurtre, de coups ou blessures sur la personne de son épouse et du conjoint de celle-ci, en cas de flagrant délit d'adultère, alors que la réciproque n'est pas retenue par le législateur. L'article 418 du Code pénal fait bénéficier de circonstances atténuantes l'époux, auteur d'un meurtre, de coups ou blessures sur la personne de son épouse et du conjoint de celle-ci, en cas de flagrant délit d'adultère, alors que la réciproque n'est pas retenue par le législateur.

32. L'article 336 du Code de procédure pénale permet à la femme qui veut se constituer partie civile contre son mari de l'assigner au tribunal, alors que l'assignation n'est pas non plus prévue par le législateur.

Le statut de la fonction publique

33. En sa qualité de chef de famille, le mari perçoit les indemnités familiales lorsqu'il est fonctionnaire public. La femme ne peut percevoir ces indemnités que si elle est fonctionnaire publique elle-même.

3. Le vide juridique

est caractérisé par un vide juridique dans le domaine de
et du harcèlement sexuel à l'encontre des femmes. Par
actives, notamment les domestiques de maison, les
de protection juridique.

droits sont établis et reconnus; ils ne sont pas toujours

36. L'arsenal juridique tend à
l'incrimination de la violence co
ailleurs, certaines catégories de
aides familiales et ne bénéficient

4. La faible effectivité des droit

37. D'une façon générale, lorsqu

43. Mais d'ores et déjà, plusieurs projets et textes de lois sont en cours de révision et verront le jour dans les mois à venir. Il s'agit notamment de :

- Le projet de révision (en cours d'élaboration) de L'article 418 du Code pénal fait bénéficier de circonstances atténuantes, sur un même pied d'égalité, les deux époux auteurs d'un meurtre, de coups ou blessures en cas flagrant délit d'adultère.

Annexe I:

Plan d'Action national pour l'intégration des femmes
développement

MATRICES DES MESURES

- Matrice des mesures urgentes (1999 - 2000)
- Matrice des mesures prioritaires (1999 - 2000)

SECRET
CLASSIFIED

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

SECRET
CONFIDENTIAL

dommages :

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Partie IV/5

Quart

de la

terre

de la

Assu

roye

cadre

contre

(Marr)

Envi

mine

peut

nece

l'ind

la

de la

form

inser

& forc

au

Dan

& M

plaq

tous

local

l'ind

l'ind

l'ind

l'ind

l'ind

ROUEN

inscri

de la

de la

de la

de la

de la

de la

de la

de la

de la

de la

de la

de la

de la

de la

de la

№	наименование	ед. изм.	количество	сумма	ссылка на приложение
1.1	материалы для изготовления	шт.	200	12000	
1.2	запчасти к станкам	шт.	500	8500	
1.3	электрические провода	кг.	1000	15000	
1.4	медные шины	шт.	100	40000	
1.5	медные шины с изоляцией	шт.	100	150000	
1.6	провода с изоляцией	шт.	100	100000	
1.7	провода с изоляцией	шт.	100	100000	
1.8	провода с изоляцией	шт.	100	100000	
1.9	провода с изоляцией	шт.	100	100000	
1.10	провода с изоляцией	шт.	100	100000	
1.11	провода с изоляцией	шт.	100	100000	
1.12	провода с изоляцией	шт.	100	100000	
1.13	провода с изоляцией	шт.	100	100000	
1.14	провода с изоляцией	шт.	100	100000	
1.15	провода с изоляцией	шт.	100	100000	
1.16	провода с изоляцией	шт.	100	100000	
1.17	провода с изоляцией	шт.	100	100000	
1.18	провода с изоляцией	шт.	100	100000	
1.19	провода с изоляцией	шт.	100	100000	
1.20	провода с изоляцией	шт.	100	100000	
2.1	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.2	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.3	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.4	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.5	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.6	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.7	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.8	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.9	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.10	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.11	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.12	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.13	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.14	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.15	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.16	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.17	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.18	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.19	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
2.20	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.1	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.2	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.3	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.4	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.5	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.6	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.7	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.8	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.9	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.10	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.11	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.12	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.13	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.14	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.15	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.16	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.17	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.18	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.19	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	
3.20	шины электромагнитной индукции	шт.	100	100000	

OTI

1. **OTI**
1.1 **OTI**
1.1.1 **OTI**

1. **OTI**
1.1 **OTI**
1.1.1 **OTI**

1. **OTI**
1.1 **OTI**
1.1.1 **OTI**

1. **OTI**
1.1 **OTI**
1.1.1 **OTI**

1. **OTI**
1.1 **OTI**
1.1.1 **OTI**

1. **OTI**
1.1 **OTI**
1.1.1 **OTI**

1. **OTI**
1.1 **OTI**
1.1.1 **OTI**

1. **OTI**
1.1 **OTI**
1.1.1 **OTI**

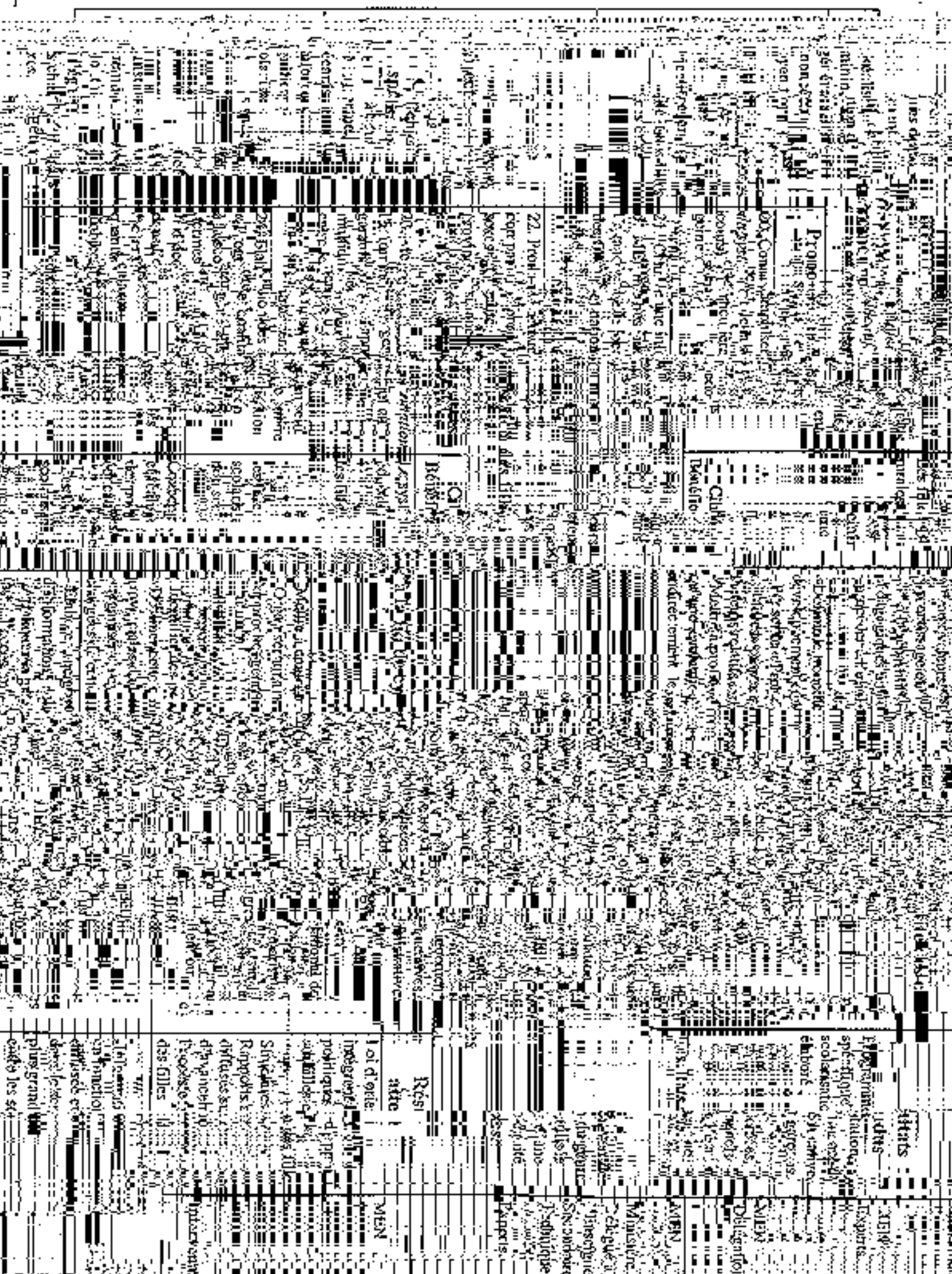
1. **OTI**
1.1 **OTI**
1.1.1 **OTI**

1. **OTI**
1.1 **OTI**
1.1.1 **OTI**

1. **OTI**
1.1 **OTI**
1.1.1 **OTI**

1. **OTI**
1.1 **OTI**
1.1.1 **OTI**

1. **OTI**
1.1 **OTI**
1.1.1 **OTI**



Attans

Johns

MEIP

Expirts

spedique

colosant

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

Attans

Johns

MEIP

Expirts

spedique

colosant

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

Attans

Johns

MEIP

Expirts

spedique

colosant

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

Attans

Johns

MEIP

Expirts

spedique

colosant

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

elhoré

25. Développement de plans d'action différenciés et fonctionnels répondant d'avantage aux besoins des filles		Médiation des besoins des filles	MENA D. Ségaret ONG et Interwep locaux Associés soutenar scolaris des filles
Programme de travail	26. Méthodes de travail	Méthodes de travail	
Les filles	Les filles	Les filles	
Les filles	Les filles	Les filles	
Les filles	Les filles	Les filles	
Les filles	Les filles	Les filles	
Les filles	Les filles	Les filles	
Les filles	Les filles	Les filles	
Les filles	Les filles	Les filles	
Les filles	Les filles	Les filles	
Les filles	Les filles	Les filles	
Les filles	Les filles	Les filles	
Les filles	Les filles	Les filles	
Les filles	Les filles	Les filles	

1. Objectifs

2. Sensibilisation

3. Créer un climat de confiance

4. Valoriser la diversité de la famille

5. Objectifs

6. Objectifs

7. Objectifs

8. Objectifs

9. Objectifs

10. Objectifs

11. Objectifs

12. Objectifs

13. Objectifs

14. Objectifs

15. Objectifs

Objectifs de la formation

Objectifs de la formation

Objectifs de la formation

Objectifs de la formation

Objectifs de la formation

Objectifs de la formation

Objectifs de la formation

Objectifs de la formation

Objectifs de la formation

Objectifs de la formation

Objectifs de la formation

Objectifs de la formation

Objectifs de la formation

Objectifs de la formation

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

Objectifs spécifiques

Proposition de Mesures

Cible

7. Meilleure information et sensibilisation du public.

Population Générale
Groupes
structures et
couple

Organisation de la Semaine de l'Agence
coordonnée et de soutien
des centres de santé
communauté
ciblés
Intégration des
médecins
Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Utilisation de la
localité par
population cible
Démocratie
la population
Mise en œuvre
Phonème
La semaine

Intervention

Recherche

Planification

Exécution

Évaluation

Surveillance

Appui

Responsabilité

Participation

Coopération

Transparence

Efficacité

Efficience

Équité

Équité

Équité

Équité

Équité

Équité

Équité

Équité

Équité

Équité

Équité

Équité

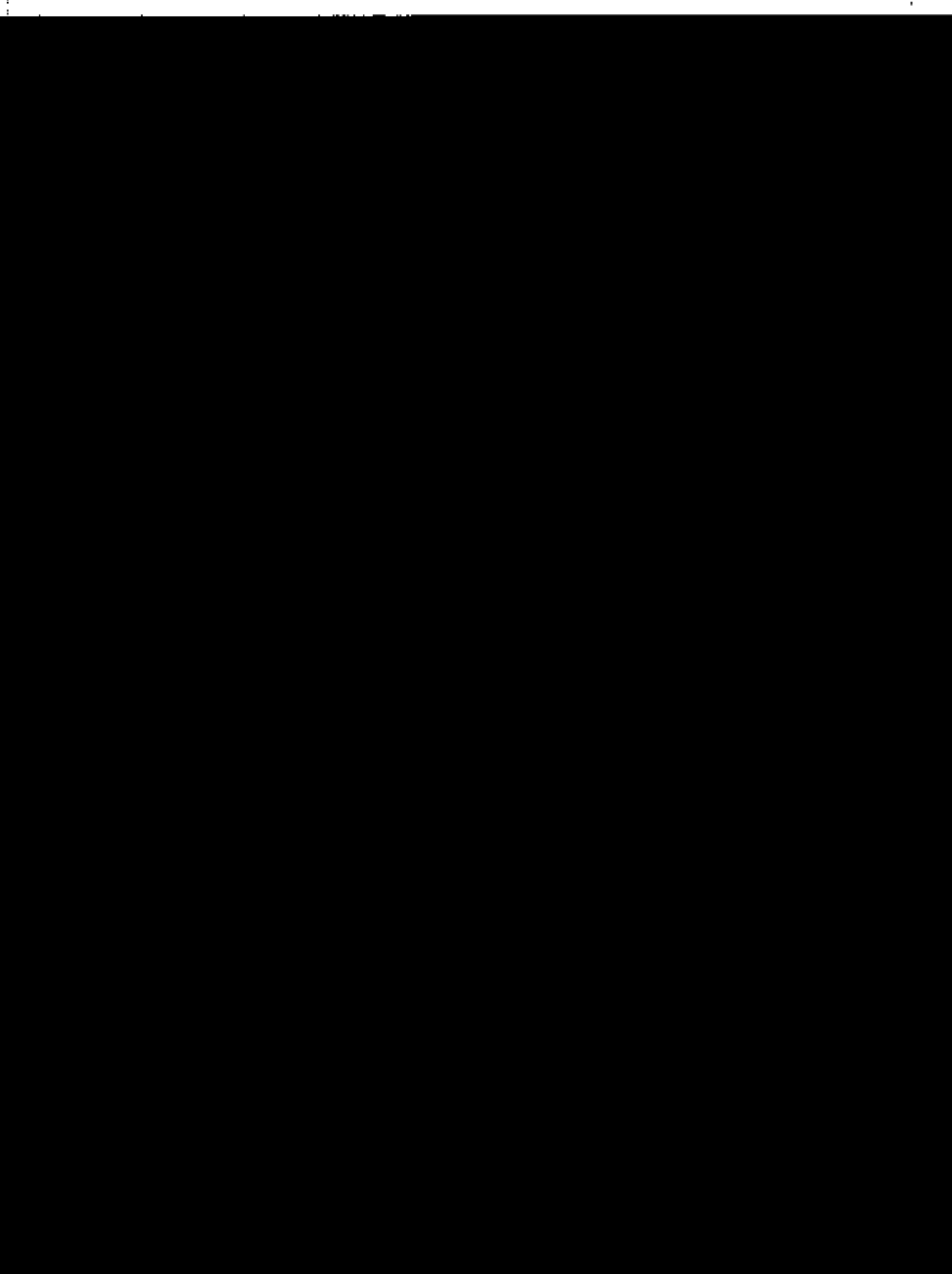
(This section contains a large amount of faint, mostly illegible text, likely bleed-through or very low-quality scan artifacts. The text is repeated and difficult to read.)

Objectifs
spécifiques

1. Amélioration du
taux
d'accouchement
en milieu hospitalier.



1. Amélioration du taux d'accouchement en milieu hospitalier.	1.1. Amélioration du taux d'accouchement en milieu hospitalier dans les maternités régionales.	1.1.1. Amélioration du taux d'accouchement en milieu hospitalier dans les maternités régionales.	1.1.1.1. Amélioration du taux d'accouchement en milieu hospitalier dans les maternités régionales.
	1.2. Amélioration du taux d'accouchement en milieu hospitalier dans les maternités régionales.	1.2.1. Amélioration du taux d'accouchement en milieu hospitalier dans les maternités régionales.	1.2.1.1. Amélioration du taux d'accouchement en milieu hospitalier dans les maternités régionales.
	1.3. Amélioration du taux d'accouchement en milieu hospitalier dans les maternités régionales.	1.3.1. Amélioration du taux d'accouchement en milieu hospitalier dans les maternités régionales.	1.3.1.1. Amélioration du taux d'accouchement en milieu hospitalier dans les maternités régionales.



10-23-47
10-23-47
10-23-47

10-23-47
10-23-47

AYORE

10-23-47
10-23-47
10-23-47
10-23-47

Objectifs

Objectifs :

1. Renforcer
sur les acti
contre la
capitaliser l'o
le débat au fé

2. Renforcer
développées
contre la f
Femmes.

Objectifs spécifiques

3. Réorienter les activités génératrices de revenus (A.G.R) dans le sens d'une rupture contre les pratiques d'assistance.

7. Faire participer les femmes à la prise de décision au sein de la communauté et leur donner un rôle actif dans le développement de leur pays.

8. Clarifier les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes dans la famille et dans la communauté.

A.G.R. (Productive Activities Groups) : groupes de femmes qui se réunissent régulièrement pour discuter de leurs problèmes et de leurs besoins, et pour trouver des solutions.

9. Prévenir les maladies et les blessures en encourageant l'hygiène personnelle et domestique, et en promouvant l'accès aux services de santé.

10. Donner aux femmes les connaissances et les compétences nécessaires pour accéder à des services financiers et pour gérer leur argent.

11. Encourager les femmes à participer à la prise de décision au sein de leur communauté et à agir en tant que leaders.

12. Promouvoir l'éducation des enfants et des adolescents, et encourager les parents à participer à l'éducation de leurs enfants.

13. Encourager les femmes à participer à la prise de décision au sein de leur communauté et à agir en tant que leaders.

14. Promouvoir l'éducation des enfants et des adolescents, et encourager les parents à participer à l'éducation de leurs enfants.

15. Encourager les femmes à participer à la prise de décision au sein de leur communauté et à agir en tant que leaders.

16. Promouvoir l'éducation des enfants et des adolescents, et encourager les parents à participer à l'éducation de leurs enfants.

17. Encourager les femmes à participer à la prise de décision au sein de leur communauté et à agir en tant que leaders.

18. Promouvoir l'éducation des enfants et des adolescents, et encourager les parents à participer à l'éducation de leurs enfants.

1. D6-... Favoriser...

2. Renforcer... par ailleurs...

24. Sensibiliser... (C.I.O. ...)

25. D6-... de face... de son... ingénieur... et d'...

26. Recr... commun... niveau... pour se... m. le so...

27. Eval... de for... filles o... et bene... 28. Eval... organ... analyst...

Objectifs spécif

3. Veiller à ce q
filles dispensées
jeunes filles rep
réellement aux besa
manière de l'emploi.

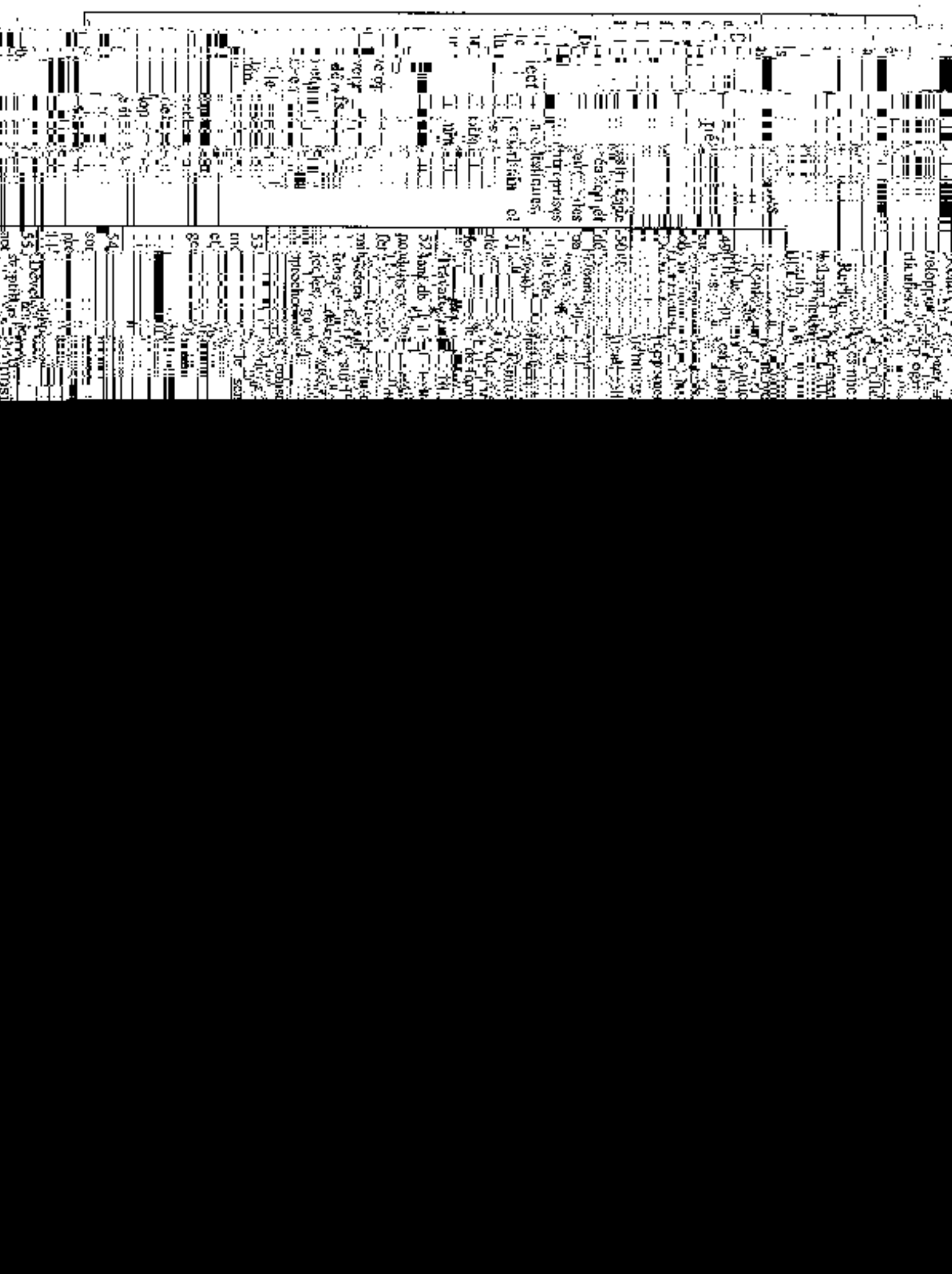
4. Améliorer la quali
formations dispensé
les départe
traditionnellement
féminins.

<p>29. Faire en sorte que les filles dispensées soient effectivement employées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>30. Mettre en œuvre des programmes de formation professionnelle pour les filles dispensées, en tenant compte de leurs besoins et de leur situation sociale.</p>	<p>31. Veiller à ce que les filles dispensées soient effectivement employées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>32. Orienter les filles dispensées vers les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>33. Améliorer la qualité des formations dispensées dans les départements traditionnellement féminins.</p>	<p>34. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>35. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>36. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>37. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>38. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>39. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>40. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>
<p>41. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>42. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>43. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>44. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>45. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>46. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>47. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>48. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>49. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>50. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>51. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>	<p>52. Assurer la formation professionnelle des filles dispensées dans les secteurs d'activités traditionnelles féminines.</p>

Objets spéc

3. RANDBERG formation dans les centres urbains.

Objets spéc	Description	Intervenants	Adressés
36. Divers	Formation des professionnels	Ministère de l'Éducation	Professionnels
37. Emploi	Formation des jeunes	Ministère de l'Éducation	Jeunes
38. Agriculture	Formation des agriculteurs	Ministère de l'Agriculture	Agriculteurs
39. Industrie	Formation des ouvriers	Ministère de l'Industrie	Ouvriers
40. Commerce	Formation des commerçants	Ministère du Commerce	Commerçants
41. Santé	Formation des infirmiers	Ministère de la Santé	Infirmiers
42. Éducation	Formation des enseignants	Ministère de l'Éducation	Enseignants



Development
st: path

51

52

53

54

55

Objectifs spécif

66. Appliquer les connaissances économiques pour soulever les besoins sociaux

2. Renforcer le rôle des femmes actives, visibles, et comptendre

67. Renforcer le rôle des femmes actives, visibles, et comptendre

3. Renforcer le rôle des filles et femmes ménagères

68. Renforcer le rôle des filles et femmes ménagères

4. Renforcer le rôle des aides familiales, ou chef de ménage milieu rural.

69. Renforcer le rôle des aides familiales, ou chef de ménage milieu rural.

5. Renforcer le rôle des femmes actives, visibles, et comptendre

70. Renforcer le rôle des femmes actives, visibles, et comptendre

6. Renforcer le rôle des femmes actives, visibles, et comptendre

71. Renforcer le rôle des femmes actives, visibles, et comptendre

7. Renforcer le rôle des femmes actives, visibles, et comptendre

72. Renforcer le rôle des femmes actives, visibles, et comptendre

8. Renforcer le rôle des femmes actives, visibles, et comptendre

73. Renforcer le rôle des femmes actives, visibles, et comptendre

9. Renforcer le rôle des femmes actives, visibles, et comptendre

74. Renforcer le rôle des femmes actives, visibles, et comptendre

10. Renforcer le rôle des femmes actives, visibles, et comptendre

75. Renforcer le rôle des femmes actives, visibles, et comptendre

Objectifs

5. Renforcer femmes qui domestique.

6. Réduire la pauvreté et du

7. Améliorer protection femmes au tra

68. Utiliser les ressources disponibles pour améliorer le statut des femmes qui domestique. (sous-traité des artisans et artisans)

69. Décider d'un meilleur qualitatif, de coordination avec plus précises.

70. Verser à améliorer le rôle des femmes dans le tissu économique, de, sous-évaluation des de protection soc

68. Utiliser les ressources disponibles pour améliorer le statut des femmes qui domestique. (sous-traité des artisans et artisans)

69. Décider d'un meilleur qualitatif, de coordination avec plus précises.

70. Verser à améliorer le rôle des femmes dans le tissu économique, de, sous-évaluation des de protection soc

68. Utiliser les ressources disponibles pour améliorer le statut des femmes qui domestique. (sous-traité des artisans et artisans)

69. Décider d'un meilleur qualitatif, de coordination avec plus précises.

70. Verser à améliorer le rôle des femmes dans le tissu économique, de, sous-évaluation des de protection soc

71. Mettre à jour les données de protection soc

71. Mettre à jour les données de protection soc

71. Mettre à jour les données de protection soc

71. Mettre à jour les données de protection soc

71. Mettre à jour les données de protection soc	71. Mettre à jour les données de protection soc	71. Mettre à jour les données de protection soc	71. Mettre à jour les données de protection soc
---	---	---	---

7. Ameliorer l'individu

placé dans son milieu
conformes au travail

Sh...
v...

Sh...
v...

Sh...
v...

Sh...
v...

Sh...
v...

Sh...
v...

Sh...
v...

Sh...
v...

Sh...
v...

Sh...
v...

Sh...
v...

Sh...
v...

Sh...
v...

Sh...
v...

Sh...
v...

Sh...
v...

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Ameliorer l'individu
placé dans son milieu
conformes au travail

Objectifs spécifiques

Renforcer les capacités
de l'individu

Améliorer la performance
de l'individu

Améliorer la performance
de l'individu

Objectifs spécifiques
de l'individu

Objectifs spécifiques
de l'individu

Objectifs spécifiques
de l'individu

Objectifs spécifiques
de l'individu

Code	Description	Code	Description	Code	Description	Code	Description
1.1	...	1.1	...	1.1	...	1.1	...
1.2	...	1.2	...	1.2	...	1.2	...
2.1	...	2.1	...	2.1	...	2.1	...
2.2	...	2.2	...	2.2	...	2.2	...
3.1	...	3.1	...	3.1	...	3.1	...
3.2	...	3.2	...	3.2	...	3.2	...
4.1	...	4.1	...	4.1	...	4.1	...
4.2	...	4.2	...	4.2	...	4.2	...
5.1	...	5.1	...	5.1	...	5.1	...
5.2	...	5.2	...	5.2	...	5.2	...
6.1	...	6.1	...	6.1	...	6.1	...
6.2	...	6.2	...	6.2	...	6.2	...
7.1	...	7.1	...	7.1	...	7.1	...
7.2	...	7.2	...	7.2	...	7.2	...
8.1	...	8.1	...	8.1	...	8.1	...
8.2	...	8.2	...	8.2	...	8.2	...
9.1	...	9.1	...	9.1	...	9.1	...
9.2	...	9.2	...	9.2	...	9.2	...
10.1	...	10.1	...	10.1	...	10.1	...
10.2	...	10.2	...	10.2	...	10.2	...
11.1	...	11.1	...	11.1	...	11.1	...
11.2	...	11.2	...	11.2	...	11.2	...
12.1	...	12.1	...	12.1	...	12.1	...
12.2	...	12.2	...	12.2	...	12.2	...
13.1	...	13.1	...	13.1	...	13.1	...
13.2	...	13.2	...	13.2	...	13.2	...
14.1	...	14.1	...	14.1	...	14.1	...
14.2	...	14.2	...	14.2	...	14.2	...
15.1	...	15.1	...	15.1	...	15.1	...
15.2	...	15.2	...	15.2	...	15.2	...
16.1	...	16.1	...	16.1	...	16.1	...
16.2	...	16.2	...	16.2	...	16.2	...
17.1	...	17.1	...	17.1	...	17.1	...
17.2	...	17.2	...	17.2	...	17.2	...
18.1	...	18.1	...	18.1	...	18.1	...
18.2	...	18.2	...	18.2	...	18.2	...
19.1	...	19.1	...	19.1	...	19.1	...
19.2	...	19.2	...	19.2	...	19.2	...
20.1	...	20.1	...	20.1	...	20.1	...
20.2	...	20.2	...	20.2	...	20.2	...

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Tableau 1- Population du Maroc

Année	1994	1997	2000*
Population totale (en milliers)	26074	27310	
Population urbaine (en milliers)	13408	14524	
Population rurale (en milliers)	12666	12786	

Proportion de la population urbaine (%) : 51,5 (1994), 53,1 (1997), 53,2 (2000*)
 Front socio-démographique du Maroc : CERED. Source : Ministère chargé de la Population.

Tableau 2- Structure de la population par grands groupes d'âges (%)

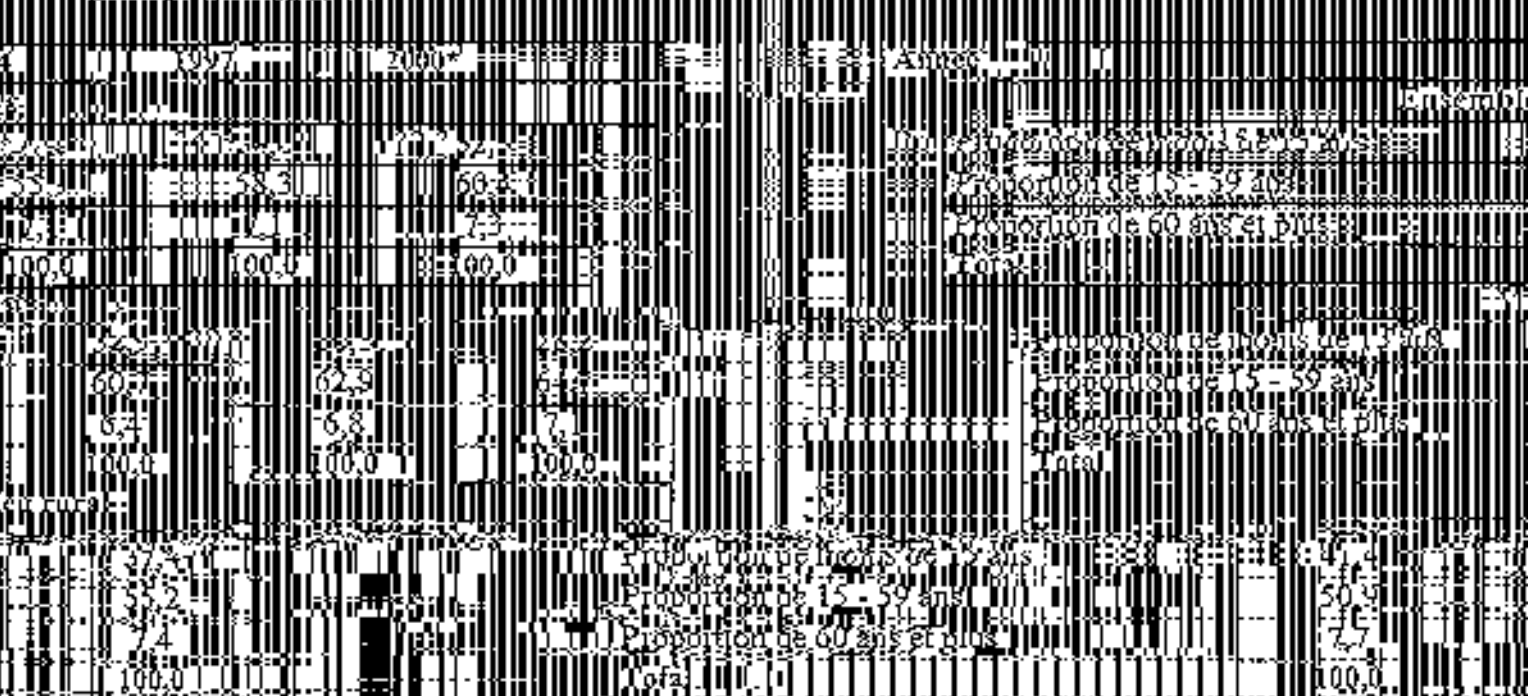


Tableau 3- Taux de croissance annuelle de la population (%)

Période	1987-94	1994-97	1997-2000*
urbain	3,64	3,01	
rural	2,67	0,56	
total	2,06	1,74	

Source : Ministère chargé de la Population; Front socio-démographique du Maroc.

Tableau 4- Evolution des effectifs globaux des filles dans l'enseignement public

	1991 - 1992	1994 - 1995	1997 - 1998
Enseignement fondamental	2.485.034	2.895.737	3.119.025
Dont filles	992.388	1.197.339	1.334.281
% filles	39,9	41,3	42,8
Enseignement secondaire	790.223	901.589	925.867
Dont filles	326.356	372.828	390.909
% filles	41,3	41,4	42,2
Total	3.275.257	3.797.326	4.044.892
Dont filles	1.318.744	1.570.167	1.725.190
% filles	40,0	41,3	42,6

Niveaux
1er cycle de l'enseignement primaire
Dont filles
% filles
2ème cycle de l'enseignement primaire
Dont filles
% filles
Enseignement secondaire
Dont filles
% filles

MEN^D DSEP, P-25

Tableau 5- Effectif des étudiants de l'enseignement supérieur public

	1995-96	1996-97	1997-98
Total étudiants	270.013	273.108	266.507
Dont filles	99.811	105.666	107.839
% filles	38,65	39,71	39,93
Étudiants étrangers	4.059	3.652	2.633

	1993-94
Total étudiants dont	258.205
Dont filles	102.193
% filles	42,06
Étudiants étrangers	2.960

Tableau 6- Taux de prévalence contraceptive (%)

	1980	1984	1987	1992	1995
Taux de prévalence	36,0	42,5	51,9	54,4	64,2
Époux	9,7	15,2	24,6	31,5	39,5
Partenaires	19,4	25,5	35,9	41,5	50,3

Ministère chargé de la Population: Profil socio-démographique du Maroc, CERED.

Tableau 7- Espérance de vie à la naissance (en années)

Année	1994	1997	2000*
Urbain			
Hommes	69,4	70,1	70,8
Femmes	73,7	74,4	75,1
Total	71,5	72,2	72,9
Rural			
Hommes	64,0	65,0	65,9
Femmes	65,9	66,9	67,8

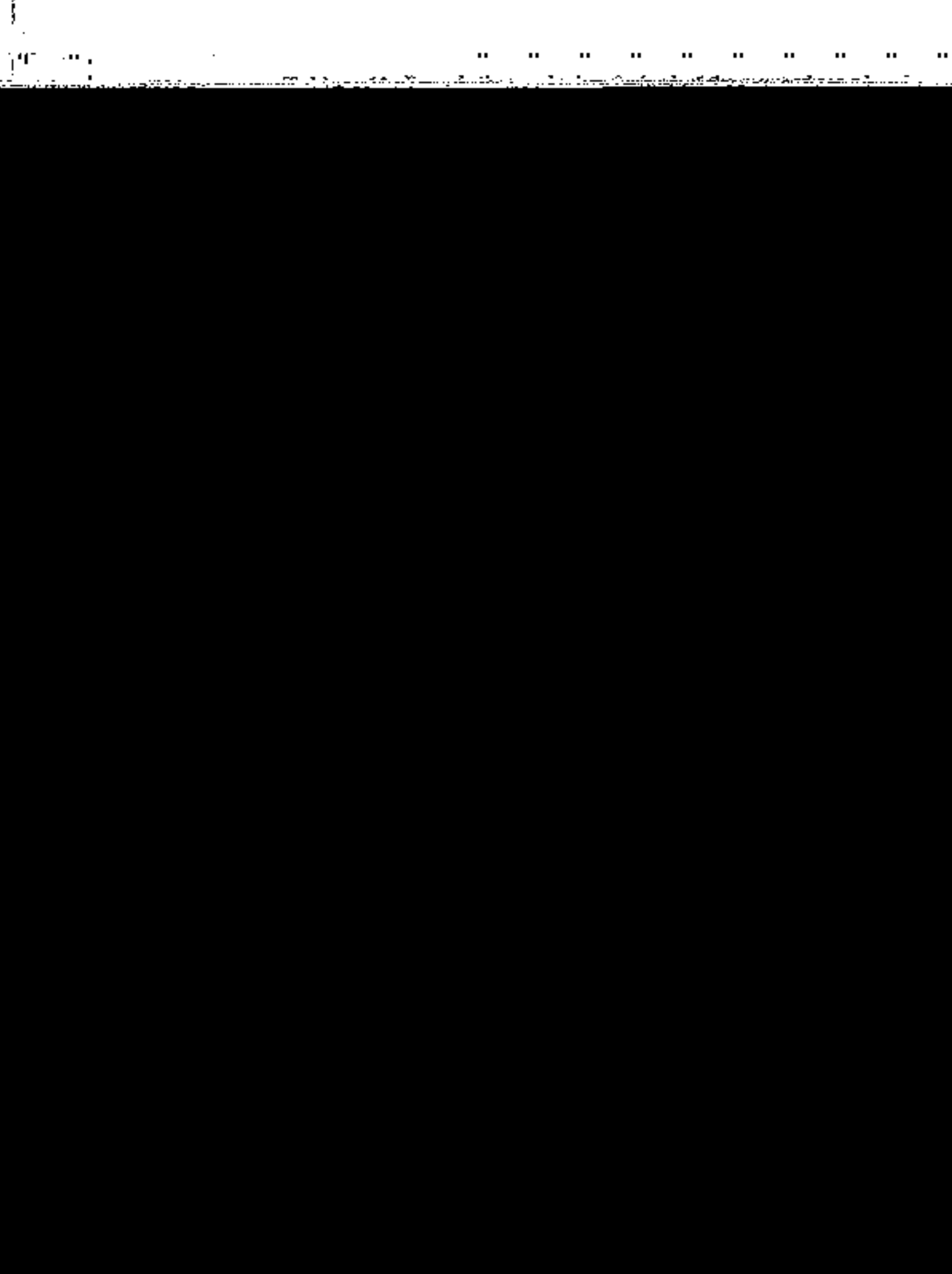


Tableau 15- Age moyen au premier mariage (en années)

Année	1982	1994
Urbain		
Hommes	25,6	28,3
Femmes	20,8	24,9
Rural		
Hommes	27,2	30,0
Femmes	22,8	24,8

Source: Ministère chargé de la Population, Profil démographique

du Maroc, CERED

DES PUBLICATIONS DU CERED DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION
 DE LA DIRECTION DE LA STATISTIQUE

Population et développement au Maroc: conférence internationale sur le développement. Le Caire, septembre 1994. Rapport national.	CERED
Naissance démographique et développement du monde rural.	CERED
CERED 1995. La femme rurale, sa place, sa condition et ses potentialités.	CERED
CERED 1996. Famille au Maroc. Les réseaux de solidarité familiale.	CERED
CERED 1996. Population infantile au Maroc: caractéristiques, évolution démographique, protection de l'enfance.	CERED
Les stratégies familiales.	CERED 1997. Etat ma
Caractéristiques. Profil socio-démographique et répartition spatiale.	CERED 1997. Populat
Le logement et la parité.	CERED 1997. Populat
Mortalité infantile en Maroc.	CERED 1997. Profil so
Population et développement socio-économique.	CERED 1997. Sécurité
Projections démographiques du Maroc.	CERED 1997. Situati
Mortalité infantile: le rôle de la migration de la ville vers la campagne.	CERED 1998. Evoluti
Le mariage. Aspects socio-démographiques et culturels de la	CERED 1998. Genre et d
Le mariage. Aspects socio-démographiques et culturels de la	différenciation sexuelle.
Le mariage. Aspects socio-démographiques et culturels de la	Direction de la statistique.
Le mariage. Aspects socio-démographiques et culturels de la	Direction de la statistique.
Le mariage. Aspects socio-démographiques et culturels de la	Direction de la statistique.
Le mariage. Aspects socio-démographiques et culturels de la	Direction de la statistique.
Le mariage. Aspects socio-démographiques et culturels de la	Direction de la statistique.
Le mariage. Aspects socio-démographiques et culturels de la	Direction de la statistique.
Le mariage. Aspects socio-démographiques et culturels de la	Direction de la statistique.
Le mariage. Aspects socio-démographiques et culturels de la	Direction de la statistique.
Le mariage. Aspects socio-démographiques et culturels de la	Direction de la statistique.

1: Rapport de synthèse. Niveau de vie des ménages 1990/91 premiers résultats, Direction de la statistique.

2: Condition socio-économique de la femme au Maroc. Enquête nationale sur le budget temps des femmes 1997/98. Rapport de synthèse - Volume n°1, Direction de la statistique.

3: Les emplois du temps de la femme au Maroc. Enquête nationale sur le budget temps des femmes 1997/98. Rapport de synthèse - Volume n°2, Direction de la statistique.

4: (OCDE) (1991): Ajustement et équité au Maroc. Document OCDE.